



Réf. : 2016-01-D-50-fr-2

Original : FR

## **Rapport du Secrétaire général au Conseil supérieur des Ecoles européennes pour l'année 2015**

**Présenté au Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion des 12, 13 et 14 avril 2016 à Copenhague**

Le présent rapport fait référence aux documents suivants :

- Données sur la rentrée scolaire 2015-2016 des Ecoles européennes (Réf. 2015-10-D-6-fr-2)
- Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles pour l'année scolaire 2016-2017 (Réf. 2015-12-D-7-fr-3)
- Fiches signalétiques des Ecoles européennes agréées (Réf. 2015-11-D-6-fr-1 – Mise à jour en novembre 2015)

Ces documents sont disponibles sur le site web du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes : [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu).

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>DONNEES SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015-2016 DES ECOLES EUROPEENNES</b> (Réf. 2015-10-D-6-fr-2) <sup>1</sup>	<b>5</b>
	❖ Population scolaire	
	❖ Choix des langues	
	❖ Personnel détaché et chargés de cours	
	❖ Personnel administratif et de service	
	❖ Résultats du Baccalauréat européen 2015	
	❖ Taux de redoublement en 2015	
<b>III.</b>	<b>GESTION DU SYSTEME PAR LE SECRETARIAT GENERAL</b>	<b>5</b>
<b>A.</b>	<b>ASPECT PEDAGOGIQUES</b>	<b>5</b>
	1. Activités de l'Unité de Développement pédagogique durant l'année 2015	5
	2. Le Baccalauréat européen 2015	12
<b>B.</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>17</b>
<b>C.</b>	<b>ASPECTS JURIDIQUES</b>	<b>18</b>
	1. Recours	18
	2. Etat de la question et perspectives futures	19
<b>D.</b>	<b>ASPECTS BUDGETAIRES</b>	
	1. Evolution des coûts – dépenses par école et pour le Bureau du Secrétaire général	20 20
	2. Budget du Secrétariat général	23
<b>E.</b>	<b>INFORMATIQUE ET STATISTIQUES</b>	
	1. Groupe de stratégie IT	26
	2. Plateforme statistique – Business intelligence	26
	3. Plateforme pédagogique unique de communication et collaboration : Office 365	26
	4. Nouveau site web : <a href="http://www.eursc.eu">www.eursc.eu</a> » et nouvelle identité graphique	27
	5. Nouvelle cellule « Service Desk »	27
<b>F.</b>	<b>SERVICE D'AUDIT INTERNE</b>	
	❖ Les activités du Service d'audit interne de la Commission européenne (IAS) en rapport avec les Ecoles européennes	28 28
<b>G.</b>	<b>CADRE POUR UN BON CONTROLE INTERNE</b>	<b>30</b>
	❖ Suivi des audits quant à la mise en place d'un système de contrôle interne	30
	❖ Activités de promotion de la gestion des risques dans les Ecoles européennes	31
<b>H.</b>	<b>AUTORITE CENTRALE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>32</b>
	1. Objectifs et priorités pour les inscriptions de l'année 2015-2016	32
	2. Résultats de la politique d'inscription 2015-2016	33
	3. Politique d'inscription pour 2016-2017	34
<b>I.</b>	<b>INFRASTRUCTURES DES ECOLES</b>	<b>35</b>
<b>IV.</b>	<b>REFORME DU SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES – MISE EN ŒUVRE</b>	
	1. Financement du système : partage des coûts des personnels détachés entre les Etats-membres (cost sharing)	46 46
	2. Ouverture du système	50
<b>V.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>52</b>

<sup>1</sup> Ce document est publié sur le site web du bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes ([www.eursc.eu](http://www.eursc.eu))

## I. INTRODUCTION

2015 fut une année spéciale pour les Écoles européennes à de nombreux titres.

Dans le domaine pédagogique, la réforme des programmes du cycle secondaire a fait l'objet de discussions au sein de tous les comités. Conformément aux recommandations émises par l'Université de Londres (<http://www.eursec.eu/getfile/2030/1>) dans son rapport d'évaluation externe, le Conseil supérieur a approuvé la proposition de création d'un petit groupe d'experts consacré à la « réforme pédagogique » qui devait se pencher sur les possibilités de réforme de l'ensemble du système des Écoles.

Lors de sa réunion d'avril, le Conseil supérieur a décidé d'approuver la nouvelle échelle de notation pour le cycle secondaire en vue de son application progressive au cours de la session 2020 du Baccalauréat européen.

Lors de sa réunion de décembre, le Conseil supérieur a décidé d'approuver l'utilisation temporaire du site de Berkendael en guise d'extension à l'École européenne de Bruxelles I à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, en attendant l'ouverture de l'École européenne de Bruxelles V, destinée à terme à accueillir les cycles maternel et primaire complets ; en septembre 2016, cette extension accueillera le cycle maternel et les élèves des deux premières années du primaire. Le 18 décembre, le Conseil des ministres belge a pris une décision importante concernant la cinquième École européenne de Bruxelles :

*« Sur une proposition du ministre en charge de la Régie des bâtiments (l'autorité belge responsable des bâtiments publics), Jan Jambon, le Conseil des ministres du gouvernement fédéral belge a accepté la mise à disposition d'une cinquième École européenne d'ici 2019-2020.*

*Au vu de la tendance à la hausse du nombre d'inscriptions dans les Écoles européennes, la capacité actuelle des Écoles européennes existantes ne sera plus suffisante dès l'année scolaire 2017-2018. À partir de l'année scolaire 2019-2020, 2500 places supplémentaires seront nécessaires, essentiellement aux cycles maternel, primaire et secondaire inférieur. C'est pourquoi une cinquième École européenne s'impose d'ici 2019-2020, afin de pouvoir accueillir ces nouveaux effectifs. Le site de Berkendael restera opérationnel jusqu'à l'ouverture d'une cinquième École européenne. »*

Le Conseil supérieur a en outre décidé d'ouvrir de nouvelles sections linguistiques à Bruxelles. En septembre 2016, une section linguistique estonienne ouvrira à Bruxelles IV, et des sections linguistiques lettone et slovaque ouvriront sur le site de Berkendael.

D'un point de vue administratif et financier, l'année 2015 a marqué un tournant décisif. Le nouveau Règlement financier est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en même temps que le nouveau logiciel comptable SAP faisait son entrée sur le terrain.

Les premiers mois du nouveau Règlement financier et du nouveau logiciel ont été pénibles. En dépit d'importants investissements dans la gestion du changement et la formation des utilisateurs finaux, il a fallu plusieurs mois pour que ce système soit opérationnel d'un point de vue technique et sur le plan des ressources humaines.

D'importantes ressources ont été investies dans la mise en place de systèmes de contrôle interne. Une approche systématique a été adoptée pour mettre en œuvre les recommandations en suspens émises par la Cour des comptes et le Service d'audit interne de la Commission européenne (IAS) dans le domaine de la gestion financière. Ce rapport contient des détails supplémentaires sur les progrès réalisés.

Le Conseil supérieur a donné mandat au Secrétaire général pour la conclusion d'une Convention de contribution concernant le financement des Écoles européennes de Luxembourg I et de Luxembourg II avec la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement et le Mécanisme européen de stabilité. Le Secrétaire général est en train de négocier avec d'autres parties prenantes importantes afin de conclure des conventions de contribution similaires en 2016.

La population scolaire globale a augmenté de 518 élèves (2 %) en 2015. Cette hausse des effectifs est due à une augmentation de la population scolaire des écoles de Bruxelles (484 nouveaux élèves). Le pourcentage d'élèves de Catégorie I a augmenté de 4 %, soit 718 élèves.

<b>CAPACITÉ ET POPULATION DES ÉCOLES DE BRUXELLES</b>					
	<b>CAPACITÉ</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>
<b>EEB1</b>	3.100	3.040	3.086	<b>3.277</b>	<b>3.397</b>
<b>EEB1, BERKENDAEL</b>	1.000				
<b>EEB2</b>	2.850	<b>3.144</b>	<b>3.088</b>	<b>2.961</b>	<b>3.003</b>
<b>EEB3</b>	2.650	<b>2.892</b>	<b>2.875</b>	<b>2.908</b>	<b>2.998</b>
<b>EEB4</b>	2.800	1.530	1.928	2.260	2.492
<b>TOTAL</b>	<b>12.400</b>	<b>10.606</b>	<b>10.977</b>	<b>11.406</b>	<b>11.890</b>

La surpopulation des quatre écoles de Bruxelles devient alarmante. À présent, les infrastructures maternelles et primaires des quatre écoles de Bruxelles sont utilisées au maximum, ce qui engendre une forte surpopulation. Cependant, l'ouverture du site de Berkendael améliorera la situation pendant les 3 prochaines années.

Et enfin, on se souviendra de l'année scolaire 2015-2016 en raison des effroyables attentats perpétrés à Paris et à Bruxelles. À la suite de ces attentats, le Secrétaire général a demandé aux Directeurs de toutes les Écoles européennes de porter une attention toute particulière à leurs mesures de sécurité et de relever le niveau d'alerte dans les écoles. Grâce au soutien rapproché de la direction générale Sécurité de la Commission européenne et à ses conseils très professionnels, les Directeurs ont pu renforcer la sécurité au sein de leur établissement.

Ce rapport a pour objet d'apporter aux membres du Conseil supérieur et à toutes nos parties prenantes des données consolidées sur l'ensemble du système des Écoles européennes et de les informer des principaux développements survenus dans les différents domaines d'activités du Secrétariat général ainsi que de la situation des écoles. Toutes les suggestions visant à améliorer la qualité ou le contenu du présent rapport sont les bienvenues !

## **II. DONNEES SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015-2016<sup>2</sup> DES ECOLES EUROPENNES (Réf. 2015-10-D-6-fr-2)**

### **III. GESTION DU SYSTEME PAR LE SECRETARIAT GENERAL**

#### **A. ASPECTS PEDAGOGIQUES**

##### **1. Activité de l'unité de développement pédagogique durant l'année 2015**

L'organisation du travail au sein de l'UDP a été encore légèrement réorganisée à partir de septembre 2015.

Une des missions de l'Unité de Développement pédagogique est le monitoring de l'assurance de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le système des Ecoles européennes.

##### **i. Composition de l'Unité de Développement pédagogique**

Le Secrétaire général adjoint reste également le Chef de l'Unité de Développement pédagogique.

Le SGA et l'Unité disposent de trois Assistants (dont 2 Assistants travaillant à mi-temps) et de quatre Secrétaires (dont 2 Secrétaires travaillant à temps complet et 2 à mi-temps). Le SGA peut aussi profiter de la contribution d'une des assistantes de l'Unité Baccalauréat pour le traitement de certains dossiers.

##### **ii. Tâches de l'Unité de Développement pédagogique**

Une description des principaux champs d'action de l'Unité de Développement pédagogique a été consignée au Rapport du SG pour l'année 2013.

##### **iii. Aperçu du travail accompli**

Pendant l'année budgétaire 2015, l'Unité de Développement pédagogique a notamment organisé et coordonné :

- 9 grandes réunions pédagogiques : 2 Conseils d'inspection pour le cycle maternel/primaire, 3 pour le cycle secondaire, 2 Conseils d'inspection mixtes et 2 Comités pédagogique mixtes.
- 76 Groupes de travail pédagogiques en activité présidés principalement par les inspecteurs, qui ont effectué au total 181 réunions comptabilisant ainsi un total de 262 jours de réunions.
- 12 formations continues pour les enseignants des cycles maternel, primaire et secondaire en liaison avec les Ecoles européennes et les Conseils d'inspection.
- 1 formation continue pour le personnel de direction sous la responsabilité du Secrétariat général.
- 275 visites d'inspection, principalement statutaires ;
- 2 visites d'inspection d'établissement ;
- 3 visites de suivi d'inspection d'établissements
- Réception et suivi des rapports des groupes de travail et des formations continues

---

<sup>2</sup> Ce document est publié sur le site web du bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes ([www.eursec.eu](http://www.eursec.eu))

La proposition des Conseils d'Inspection de créer un Groupe de Travail « Assurance Qualité », chargé d'établir les priorités et planifier les activités des inspecteurs a été approuvée par le Conseil supérieur en avril 2012. Un document reprenant les activités des Inspecteurs, régulièrement mis à jour et approuvé par le Conseil d'Inspection Mixte, a été présenté pour information aux Comités pédagogique et budgétaire ainsi qu'au Conseil supérieur pour leur information.

Le support pour la planification et la budgétisation de toutes les activités des inspecteurs est fourni par l'Unité de Développement pédagogique. Le nombre total des activités en 2015 s'élève à environ 483.

L'Unité de Développement pédagogique s'est également chargée du suivi des documents approuvés par le Conseil d'inspection mixte et le Comité pédagogique – résultant des différents groupes de travail:

- Appui logistique au GT « Assurance qualité » : préparation et suivi des réunions du GT, aide à la mise à jour du document sur la planification et les priorités des Conseils d'inspection.
- Mise à jour des « Lignes directrices pour l'organisation des Groupes de travail coordonnées par l'Unité de Développement pédagogique »
- Mise à jour des « Lignes directrices relatives à la réalisation, à la gestion et à la publication des programmes d'enseignement aux Ecoles européennes »
- Au total 7 nouveaux programmes ont été approuvés en 2015.
- Un support au niveau du suivi de la mise en œuvre de la politique d'évaluation pour l'école primaire, y compris le Carnet scolaire, a été fourni en collaboration avec l'Unité ICT.
- Le Cadre commun pour l'inspection d'établissement a été mis à jour.
- Les lignes directrices pour l'inspection d'établissement (Mémo WSI) ont été mises à jour
- Un support quant au suivi aux « Normes pédagogiques pour les Ecoles européennes » et au développement d'outils pour la mise en œuvre des « Lignes directrices pour la réflexion, l'observation/l'(auto-)évaluation des enseignants aux cycles maternel, primaire et secondaire des Écoles européennes » a été fourni en coopération avec l'Unité Ressources Humaines. Il résulte notamment de ce support fourni par l'UDP au groupe de travail concerné, l'approbation en octobre 2015 d'un nouveau « Toolkit » pour l'évaluation de tous les enseignants. Ce « Toolkit » fera partie prenante d'un document unique (« Un enseignement de qualité ») rassemblant tous les documents en vigueur qui concerne l'évaluation de tous les enseignants.
- Evaluation harmonisée en fin de 5<sup>ème</sup> et les examens écrits menant aux notes B en 5<sup>ème</sup> année.
- Support continu au groupe de travail « Lignes directrices pour l'organisation d'échanges d'élèves entre les Ecoles européennes ».
- Mise à jour du Règlement pour l'examen du « Latinum Europaeum » en fin de 5<sup>e</sup> année.
- Etablissement de nouvelles procédures régissant l'organisation de l'examen du « Latinum Europaeum » en fin de 5<sup>e</sup> année.

L'Unité de Développement pédagogique a eu également pour tâche d'assurer, d'une part, un suivi juridique et administratif de certains documents pédagogiques approuvés par les différents Conseils/Comités, et, d'autre part, un suivi budgétaire pour certains d'entre eux:

- Planification et estimation budgétaire globale des activités des Inspecteurs reprises sous l'intitulé « Frais de réunions des Conseils d'inspection ».
- Estimation budgétaire des différentes Inspections d'établissement.
- Estimation budgétaire des différents groupes de travail coordonnés par l'UDP.
- Estimation budgétaire pour la nouvelle proposition concernant le perfectionnement professionnel continu.
- Estimation budgétaire de diverses formations continues.
- Suivi au niveau de l'utilisation de l'outil technologique accompagnant les nouveaux programmes de mathématiques, les autres matières scientifiques et les sciences économiques.
- Mise en place de la procédure d'achat et de diffusion du manuel des Sciences humaines en S3 « Le Monde méditerranéen ».
- Conventions pour les groupes de travail : Intermath, EEC, Sciences humaines.
- Domaine d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs des cycles maternel/primaire et secondaire

L'Unité pédagogique se charge aussi de la mise à jour du Règlement général. En 2015, deux mises à jour du Règlement général ont eu lieu.

La première mise à jour a été faite en juin 2015 et concernait :

- la modification de l'Article 30 (Elèves doués pour le sport, les arts ou la musique) et plus particulièrement l'ajout du point 2.b. Cette modification a été approuvée par le Conseil supérieur des 15, 16 et 17 avril 2015, avec entrée en vigueur immédiate.
- la modification de l'Annexe I (Calendrier scolaire) et plus particulièrement au point e) où une phrase qui prêtait à confusion pour les Ecoles a été enlevée. Ce point a été approuvé par procédure écrite N° 2015/15 du 26 mars 2015, par le Conseil supérieur des Ecoles européennes avec entrée en vigueur immédiate.

Cette première modification du Règlement général en 2015 a été approuvée par procédure écrite N° 2015/22 du 5 juin 2015 par le Conseil supérieur des 15, 16 et 17 avril 2015 avec entrée en vigueur immédiate.

Une nouvelle version du Règlement général (2014-03-D-14-fr-3) a été publiée sur le site web le 25 juin 2015.

La deuxième mise à jour a été faite en septembre 2015 et concernait:

- la modification de l'Article 26 (Travail en classe – points 2 et 3) (en vue de son application dès la session 2016 du Baccalauréat). Cette modification a été approuvée par le Conseil supérieur des 15, 16 et 17 avril 2015, avec entrée en vigueur au 1er septembre 2015.

Une nouvelle version du Règlement général (2014-03-D-14-fr-4) a été publiée sur le site web le 31 août 2015.

L'Unité de Développement pédagogique a continué à coordonner en 2015 également le projet de politique commune pour le Soutien éducatif dans les cycles primaire et secondaire. La politique telle qu'elle est en place maintenant depuis quelques années avait été approuvée par le Conseil Supérieur en décembre 2012 et est entrée en vigueur dans les Ecoles européennes à partir de septembre 2013.

Comme chaque année, l'Unité a offert aussi en 2015 l'aide nécessaire aux Inspecteurs responsables du Soutien éducatif pour l'élaboration du rapport annuel 'Statistiques sur les élèves à besoins éducatifs spécifiques' et ce, pour la période couvrant l'année calendrier 2014.

Il s'agit du dernier rapport qui se rapportera sous cette forme. Le prochain rapport concernera l'année scolaire et non plus l'année calendrier comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Un autre aspect du Soutien éducatif qui a été examiné en 2015 est l'analyse des besoins et de la description de fonction des Coordinateurs du Soutien éducatif qui a été discutée d'abord dans le groupe de travail pour le Soutien éducatif et par la suite soumis au CPM. Cette analyse a reçu un avis favorable du CPM des 12 et 13 février 2015 et a été approuvée par le CS des 15, 16 et 17 avril 2015 suite à quoi le Document procédural concernant le Soutien éducatif a été mis à jour.

Les propositions indiquaient :

- 1) que la coordination du Soutien éducatif ne soit plus comprise dans les structures internes, mais qu'elle soit financée par la ligne budgétaire 601104 à compter de septembre 2015;
- 2) que la direction des Ecoles ait la possibilité d'évaluer la nécessité de rémunérer (en sus du temps de coordination) les coordinateurs du Soutien pour leur participation aux conseils de classe et aux réunions relatives aux conventions de soutien intensif au cours de l'année scolaire, en sus du temps de coordination, lorsque celui-ci s'avère insuffisant ;
- 3) qu'il ne soit habituellement pas demandé aux coordinateurs du soutien éducatif d'assurer les tâches énumérées à la section « Autres tâches » (profil pédagogique).
- 4) que le « monitoring » de l'utilisation de cette coordination par les écoles, soit inclus dans le Rapport annuel statistique produit par les Inspecteurs.

En octobre 2015, les inspecteurs pour le Soutien éducatif ont également proposé un plan de suivi de la mise en place et d'évaluation de la nouvelle politique de Soutien éducatif pour l'année scolaire 2016/2017 qui a été approuvé par la CIM et transmis au CPM pour information.

Une nouvelle version du Document procédural (2012-05-D-15-fr-10) a été publiée sur le site web le 27 octobre 2015 incluant toutes les modifications qui avaient été approuvées par le CPM.

Pendant l'année 2015, l'Unité a continué à garantir la coordination du travail concernant l'appel à candidatures pour les thérapeutes qui souhaitent offrir leurs services aux élèves qui bénéficient d'une convention pour élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques.

L'appel à manifestation d'intérêt sous sa forme actuelle prendra fin à la fin de l'année scolaire 2015-2016 c.-à-d. en juin 2016. Dès lors, il a fallu envisager quelle suite réserver à l'appel à manifestation d'intérêt.

Lors de la réunion du groupe de travail pour la politique du Soutien éducatif du 22 juin 2015, le renouvellement/prolongation de l'appel à manifestation d'intérêt a été discuté. Il a été suggéré de renouveler cet appel à manifestation d'intérêt pour une nouvelle période de 4 ans.



Le nouveau texte (2015-09-D-36-fr-1) a été soumis au CIM et CPM incluant des modifications nécessaires afin de refléter la situation actuelle dans les Ecoles (modification du nombre d'élèves ainsi que les dates d'application) et incluant également les dispositions à prendre par les thérapeutes déjà inscrits à l'appel actuel afin d'assurer le passage au nouvel appel à manifestation d'intérêt.

Pour les thérapeutes qui figurent déjà sur l'appel à manifestation précédent, leur candidature ne sera pas automatiquement reconduite ou modifiée sauf s'ils en font la demande expresse. Le deuxième appel à manifestation d'intérêt sera activé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Dans le cadre de l'analyse des statistiques, l'Unité de Développement pédagogique s'est également chargée du suivi de l'analyse des taux de redoublements et de la mise en place des 19 mesures contre l'échec scolaire approuvées par le Conseil supérieur de décembre 2010, aussi au vu des modifications<sup>3</sup> apportées à l'Article 61 du Règlement général en 2013.

Le pourcentage de redoublements à la fin de l'année scolaire 2014-2015 est inférieur à celui enregistré l'année précédente, et reste sensiblement moindre que celui enregistré les années précédentes.

Des données relatives au taux de réussite dans les différentes matières dans les années S4, S5 et S6 ont aussi été produites ainsi que des données sur les recours formés devant les Conseils de classe.

Afin d'avoir une analyse plus approfondie au niveau du redoublement, un groupe de travail a été créé au CPM de février 2015, dont la composition est la suivante:

- Le Secrétaire général Adjoint
- 2 Inspecteurs
- 1 Directeur
- 1 Directeur Adjoint pour le cycle secondaire
- 1 représentant des enseignants
- 1 représentant d'Interparents
- 1 représentant de la Commission européenne

Ce groupe de travail tentera d'analyser les statistiques et de répondre aux questions et aux demandes des différents acteurs.

En octobre 2015, le CPM a également donné mandat au groupe de travail « Analyse des taux de redoublements » de traiter la question des incohérences relevées dans le document « Evaluation harmonisée et les tests B en fin de 5<sup>ème</sup> année du cycle secondaire » ainsi que de prendre en charge le mandat initialement donné au groupe de travail « Evaluation au cycle secondaire », en juin, sur la question de la terminologie de l'examen et sur les questions relatives aux « Examens et tests menant aux notes officielles au cycle secondaire ».

Dans le cadre de l'organisation des cours et de la structure des études au cycle secondaire, l'Unité de Développement pédagogique a continué à assurer la Présidence du Groupe de travail créé par le Conseil supérieur lors de sa réunion des 18, 19 et 20 avril 2012. L'UDP a également assuré le support administratif du Groupe en fournissant toutes les données et documents nécessaires.

---

<sup>3</sup> qui visent à donner une définition plus précise dans le domaine du pouvoir décisionnel des Conseils de classe quant à la promotion des élèves en fin d'année

Dans ce cadre, le GT a formulé, d'une part, une proposition de réorganisation de la structure des études au cycle secondaire qui a été présentée au CS de décembre 2013. Le CS a approuvé la partie de la proposition relative aux années S1 à S3 et a souhaité qu'une évaluation externe réalisée par des experts indépendants soit menée pour la partie de la proposition relative aux années S4 à S7.

A la suite d'un appel d'offres, l'évaluation externe a été attribuée à l'Institute of Education, University College London (IoE). Le CS d'avril 2014 avait donné le mandat suivant au GT « Suivi des rapports d'évaluation externe » :

*« B.11. Evaluation externe de la proposition de réorganisation de la structure des études pour les années S4-7 au secondaire : aspects financiers (2014-02-D-33-fr-3)*

*Le Conseil supérieur a décidé :*

- *d'approuver l'augmentation du montant maximal consacré à l'évaluation externe de la proposition de réorganisation des études pour les années S4 à S7 en le portant à 112.000€ ;*
- *d'approuver l'utilisation de la procédure restreinte sans publication dans le Journal Officiel et de la planification reprises au point III du présent document ;*
- *de mandater un groupe de travail qui sera chargé de donner suite aux rapports initiaux et intermédiaire reçus par les évaluateurs externes sélectionnés et, notamment, de confirmer que les rapports remis par ces évaluateurs répondent aux conditions indiquées dans le cahier des charges.*

*Le groupe de travail composé comme suit :*

- *Du Secrétaire Général Adjoint*
- *D'un représentant de la Commission européenne*
- *De deux représentants des Inspecteurs nommés par le Conseil d'Inspection secondaire*
- *D'un représentant des Parents*
- *D'un représentant du personnel enseignant*
- *D'un représentant des Directeurs. »<sup>4</sup>*

L'IoE a remis son rapport final en date du 30 juin 2015 et le GT « Suivi des rapports d'évaluation externe » a émis un avis favorable quant au respect du cahier des charges. Ce GT a donc clôturé ses travaux en 2015.

A la suite du rapport final de l'IoE et de ses recommandations, le GT « Organisation des études » s'est réuni le 9 septembre 2015. Il a formulé deux propositions à l'intention du CS de décembre 2015 :

La première proposition portait sur la création d'un GT « Réforme pédagogique » chargé de traduire les recommandations de l'IoE : *« Le Conseil supérieur approuve la proposition de création d'un Groupe de travail « Réforme pédagogique », dont la composition et le mandat sont décrits ci-après :*

*Un petit groupe (task force), composé ainsi :*

- *Président du Conseil d'Inspection Secondaire ;*
- *Chef de l'Unité Développement Pédagogique ;*
- *Chef de l'Unité Baccalauréat.*

---

<sup>4</sup> Document 2014-04-D-5-fr-3 « Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes », réunion des 8, 9 et 10 avril 2014, pages 14 et 15

La task force sera intégrée par le(s) expert(s) externe(s) :

- un expert de l'apprentissage des langues ;
- un expert de la révision des programmes ;
- un expert de la DG Éducation et Culture de la Commission européenne qui a des connaissances en matière de définition des huit compétences clés ;

et des expert(s) interne(s) (notamment la Présidence du Conseil d'Inspection Maternel et Primaire), selon les nécessités et les questions débattues lors des différentes rencontres.

La task force se réunira aussi au moins deux fois sur une année scolaire avec les Représentants des différentes parties prenantes au processus de décision des EE et fera rapport régulièrement au Conseil d'Inspection et au Comité Pédagogique Mixte des Ecoles Européennes lors de leurs réunions. Ceci afin de garantir une bonne communication sur l'état d'avancement des travaux et d'évaluer régulièrement les différentes propositions qui en découlent. La task-force s'engage à assurer une continuité avec la présidence suivante. »<sup>5</sup>

La seconde proposition portait sur l'inclusion de la langue du pays-siège de l'école dans la liste des Langues 2. Le CS a décidé que cette question serait intégrée aux travaux du GT « Réforme pédagogique ».

Découlant également des recommandations de l'IoE, les experts ont souligné, entre autres, les points suivants :

- la nécessité d'une révision urgente des programmes de Sciences « afin de se concentrer sur les grandes idées des sciences plutôt que d'entrer dans des détails trop pointus » ;
- les programmes de Mathématiques, pour lesquels les experts de l'IoE indiquent que « le programme de Mathématiques actuel des Écoles européennes comprend des demandes très différentes en S4 et en S5, et il peut largement dépasser ce que l'on demande normalement à des élèves âgés de 15-16 ans », les experts recommandent de « réduire les exigences mathématiques actuellement imposées à tous les élèves, afin de faire en sorte qu'elles correspondent aux attentes futures des universités et des établissements d'enseignement supérieur, et qu'un maximum d'élèves puisse réaliser leur potentiel en Mathématiques, plutôt que de voir un grand nombre d'élèves débrayer. »

Afin d'atteindre ces objectifs au mieux et d'adopter une approche transversale à travers les programmes de Sciences et de Mathématiques, une proposition a été formulée au Conseil d'Inspection secondaire (CIS) d'externaliser la réalisation des syllabi de Sciences et de Mathématiques. Le CIS a approuvé cette proposition. Les travaux relatifs à l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation de l'appel d'offres qui devra aboutir à la sélection du prestataire de services chargé de réaliser ces syllabi a commencé dès décembre 2015 en étroite collaboration, d'une part, avec les Inspecteurs responsables des matières scientifiques et mathématiques (Steering Committee), et, d'autre part, avec les experts de ces matières désignés par les Inspecteurs des matières concernées (Steering Group).

Finalement, une proposition a également été formulée concernant la continuation des sections linguistiques du cycle primaire au cycle secondaire. Cette proposition a été approuvée par le CS lors de sa réunion d'avril 2014. Le GT avait également attiré l'attention du CS sur la nécessité de se pencher sur une mise à jour des critères Gaignage.

---

<sup>5</sup> Document 2015-12-D-8-fr-3 « Décisions de la réunion du Conseil supérieur des Ecoles européennes », réunion des 1, 2 et 3 décembre 2015, pages 9 et 10

A cet égard, « le Conseil supérieur a également décidé d'apprécier qu'il est opportun d'instituer un groupe de travail, en lui donnant mandat de réviser les critères Gaignage pour les adapter à la réalité actuelle du système des Ecoles européennes.

Le groupe de travail sera ainsi composé :

- Le Secrétaire général adjoint
- Les représentants des Inspecteurs
- Le représentant des Directeurs
- Le représentant des enseignants
- Le représentant des parents »

Le GT « Révision des critères Gaignage » a présenté ses propositions d'adaptation des critères Gaignage au CS d'avril 2015 qui les a approuvées.

## 2. Le Baccalauréat européen 2015

La 56<sup>e</sup> session du Baccalauréat européen a été présidée par la Présidente du Jury du Baccalauréat européen, Mme Ivana Bozdechova, de la République tchèque.

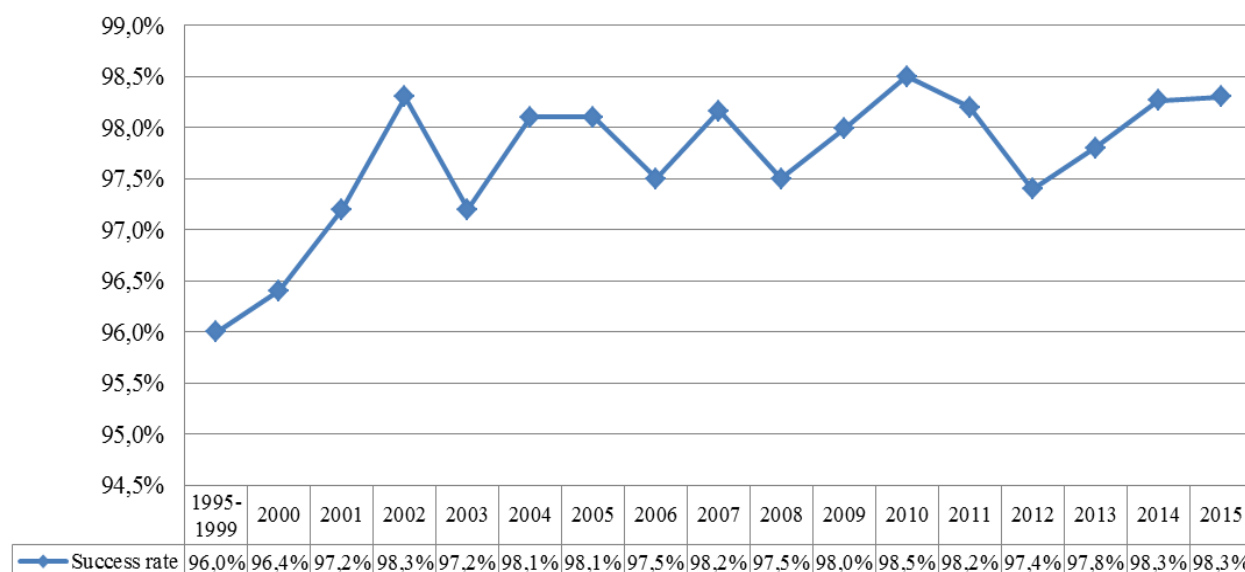
Au total, 1814 candidats provenant de 13 Écoles européennes et de 5 Écoles agréées se sont inscrits à la session 2015 du Baccalauréat européen. 45 candidats n'ont pas obtenu le Baccalauréat européen : 15 candidats ont abandonné la session d'examens, et 30 candidats ont échoué.

Pendant les examens, 19 candidats se sont partiellement absentés pour des raisons médicales et 7 en raison de leur participation à des examens nationaux, à savoir la Selectividad espagnole. 31 épreuves de remplacement ont été organisées en juin 2015.

Deux candidats ont été autorisés à participer à une session extraordinaire en septembre 2015, et 3 épreuves de remplacement ont été organisées à cet effet.

6 candidats ont choisi de repasser leur examen de Maths 5 ; cette possibilité a été organisée dans les 4 écoles concernées.

Taux de réussite



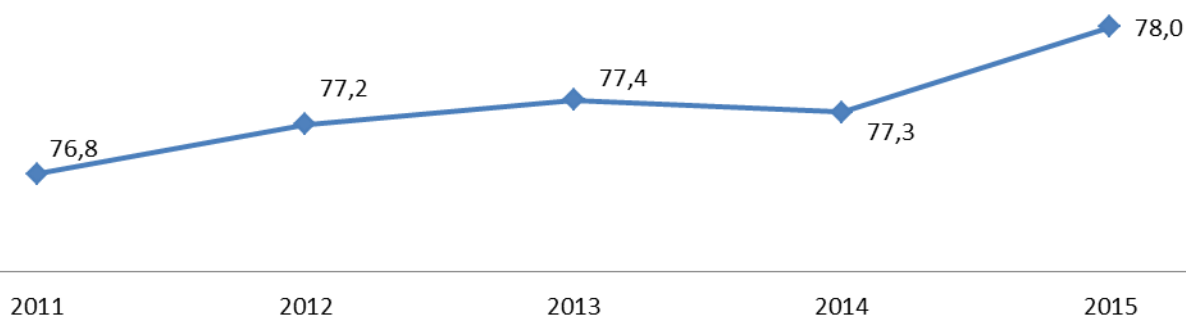
Le tableau suivant indique le taux de réussite dans les différentes sections linguistiques. Cette année, le taux de réussite par section linguistique variait entre 97,1 % et 100 %. Du fait du nombre restreint de bacheliers dans certaines sections, les résultats ne sont pas toujours comparables d'un point de vue statistique.

### Taux de réussite par section linguistique

Section linguistique	Nombre d'élèves	Réussite	Taux de réussite
DA	37	37	100,0 %
DE	280	276	98,6 %
EL	55	55	100,0 %
EN	443	436	98,4 %
ES	104	101	97,1 %
FI	38	37	97,4 %
FR	436	429	98,4 %
HU	9	9	100,0 %
IT	203	200	98,5 %
NL	116	114	98,3 %
PL	23	22	95,7 %
PT	32	30	93,8 %
SV	23	23	100,0 %
<b>Total</b>	<b>1799</b>	<b>1769</b>	<b>98,3 %</b>

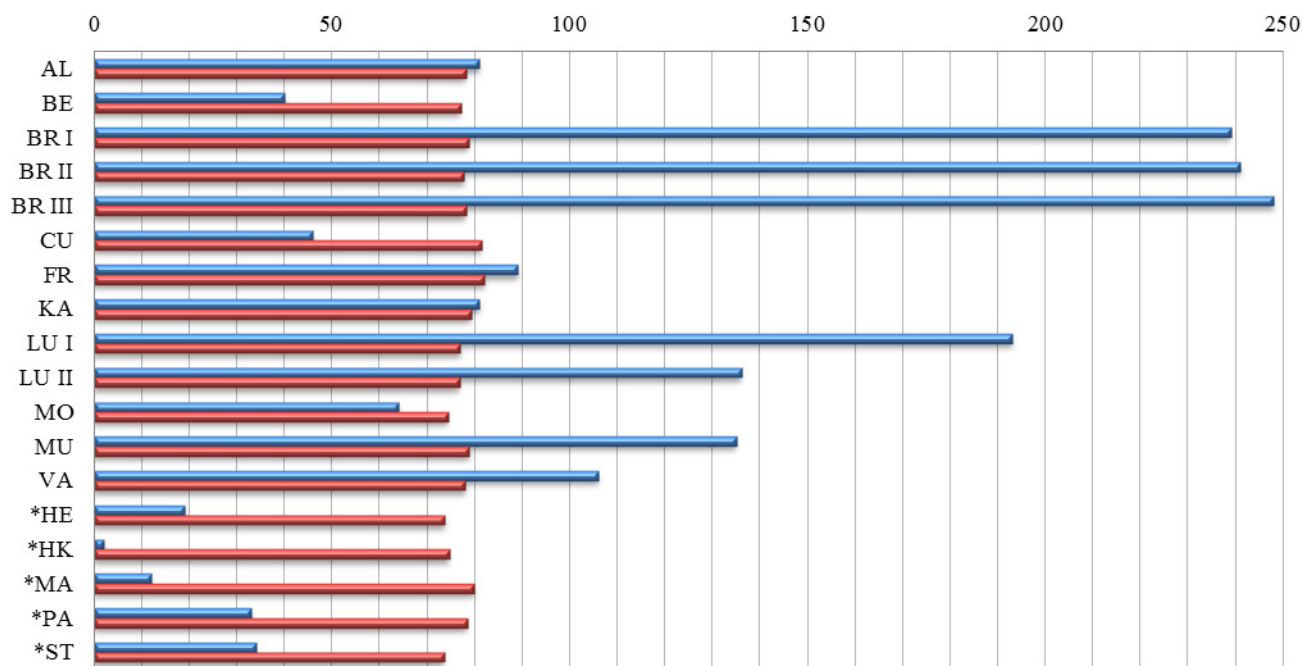
Pour tous les candidats qui ont participé à la session 2015 du Baccalauréat, la moyenne des notes finales s'élevait à 78,0. La comparaison des notes finales montre une légère augmentation de cette moyenne au cours des cinq dernières années.

### Moyenne globale des cinq dernières années



Cette année, la note finale moyenne était comprise entre 73,6 et 82,0 selon les écoles :

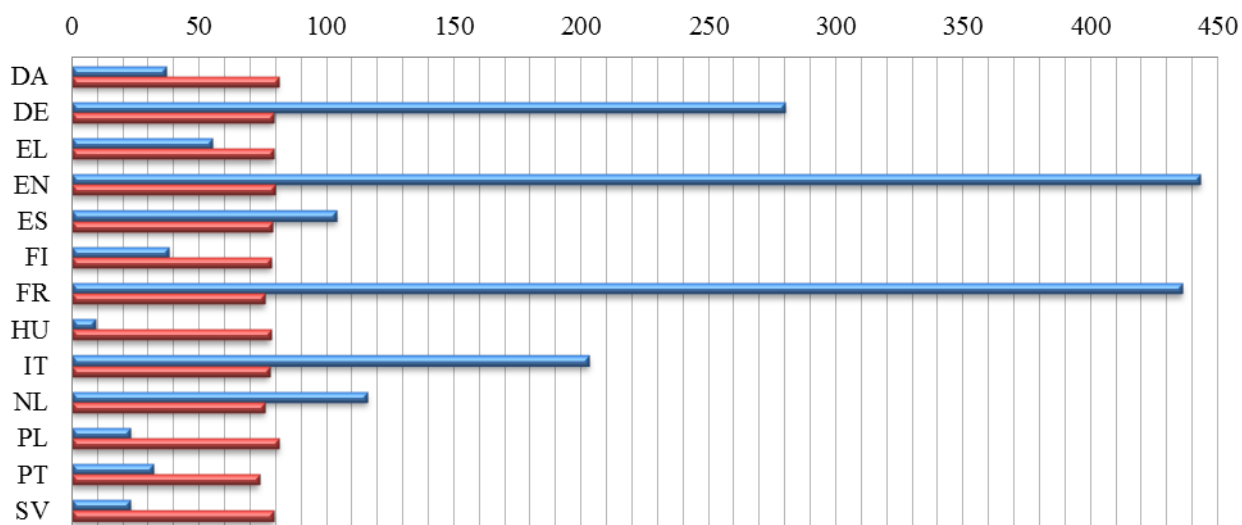
### Note finale moyenne par école



	*ST	*PA	*MA	*HK	*HE	VA	MU	MO	LU II	LU I	KA	FR	CU	BR III	BR II	BRI	BE	AL
number of candidates	34	33	12	2	19	106	135	64	136	193	81	89	46	248	241	239	40	81
Average Final Mark	73,6	78,4	79,9	74,7	73,7	78,1	78,8	74,4	76,9	76,9	79,2	82,0	81,4	78,1	77,7	78,7	77,1	78,1

Selon les sections linguistiques, la note finale moyenne était comprise entre 73,5 et 81,2. Le faible nombre de candidats dans certaines sections ne permet pas de considérer la moyenne obtenue comme statistiquement significative.

### Note finale moyenne par section linguistique

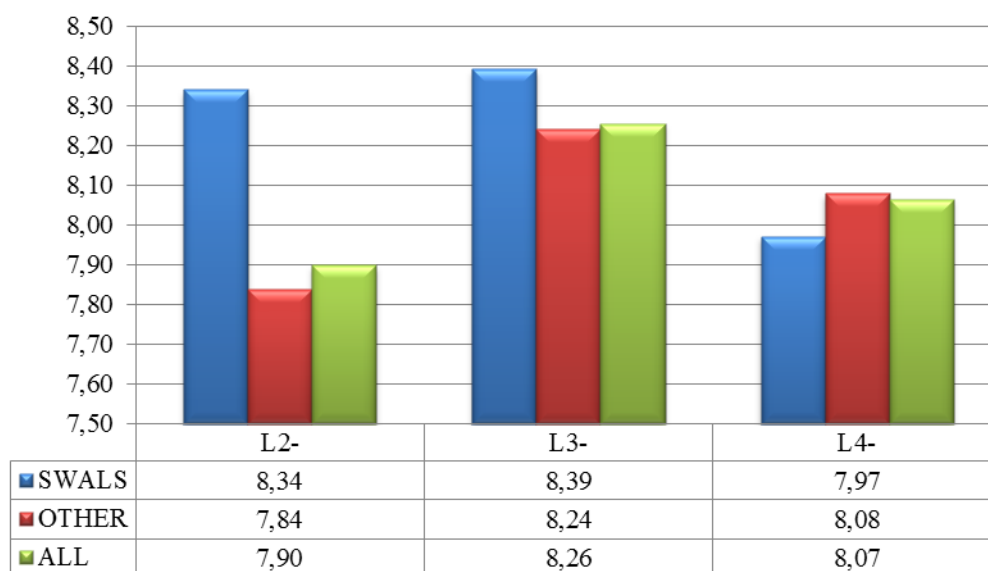


	SV	PT	PL	NL	IT	HU	FR	FI	ES	EN	EL	DE	DA
number of candidates	23	32	23	116	203	9	436	38	104	443	55	280	37
Average Final Mark	79,3	73,5	81,2	75,7	77,5	78,1	75,8	78,2	78,5	79,8	79,1	79,2	81,1

Cette année, 173 « étudiants sans section linguistique » se sont inscrits à la session du Baccalauréat.

Le graphique suivant illustre leurs performances en Langues II, III et IV. Nous pouvons constater que leur performance en Langue II est supérieure à la moyenne.

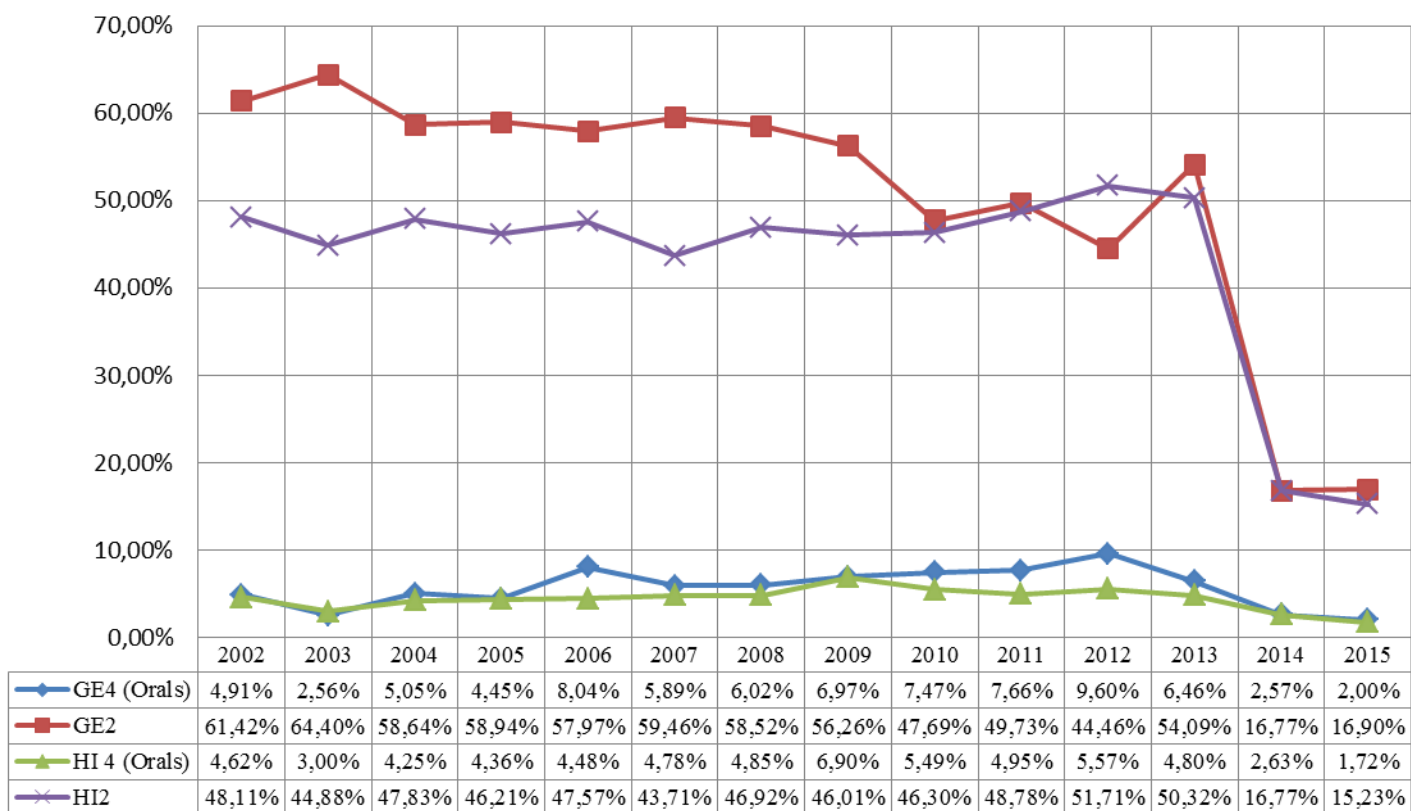
**Note finale en LII, LIII et LIV**



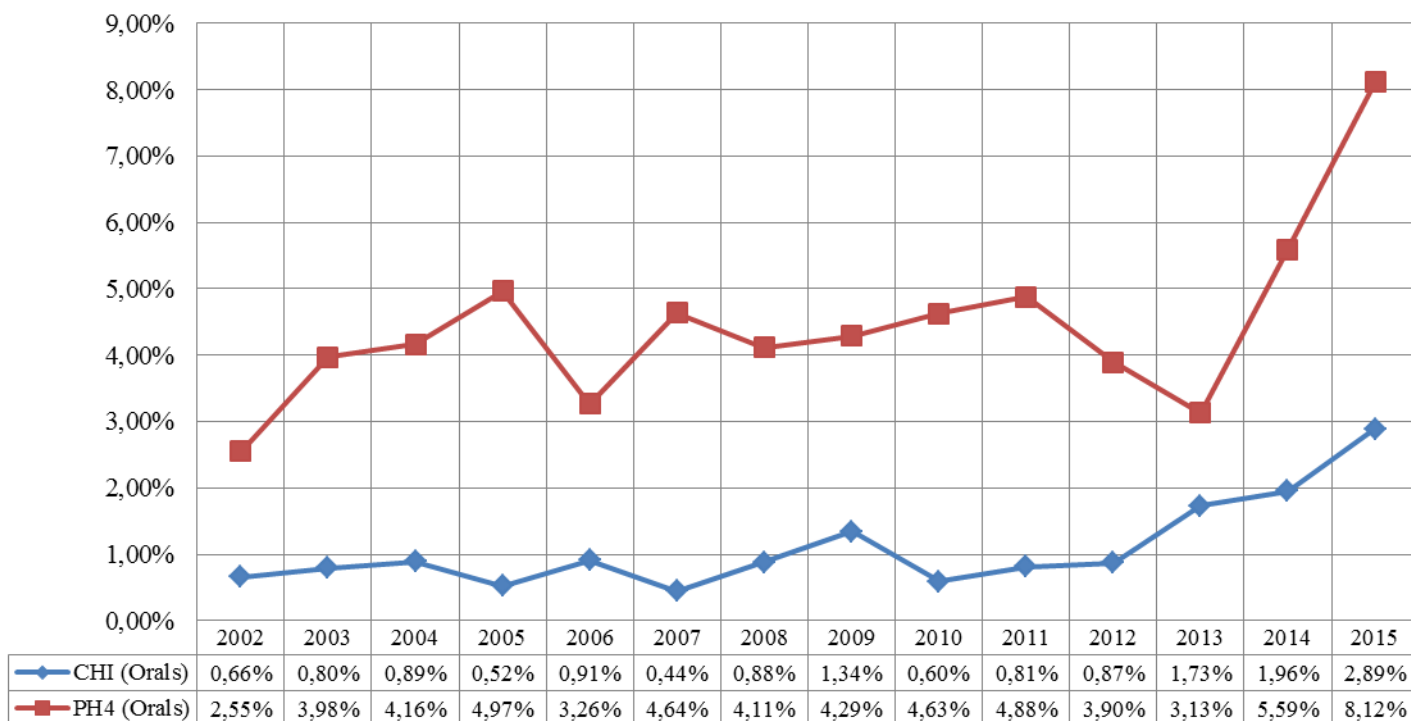
Dans le tableau suivant, nous pouvons comparer les performances des élèves SWALS par matière aux performances des élèves de leur section linguistique. Comme on peut le constater, il n'y a pas d'écart significatif entre leurs notes et celles des autres élèves, même dans les matières enseignées en Langue II (en jaune), pour lesquelles on pourrait s'attendre à ce que les élèves SWALS aient de meilleurs résultats.

Matière	bi4	chi	eco	ge4	hi4	ma3	ma5	maa	ph4	phy
SWALS	7,44	7,74	7,65	7,55	7,76	7,15	7,35	8,97	8,50	7,49
AUTRES	7,47	7,55	7,34	7,54	7,57	6,86	7,47	8,23	8,10	7,41
TOUS	7,46	7,57	7,37	7,54	7,60	6,89	7,46	8,28	8,14	7,42

La décision liée à la réforme du Baccalauréat européen de réduire le nombre d'épreuves orales pour passer de 4 à 3 épreuves au cours de l'année 2013-2014 a eu une très forte incidence sur les épreuves orales d'Histoire et de Géographie (options 2 et 4 périodes). Le nombre de candidats qui ont choisi ces épreuves a chuté de plus de 64 % en ge2, ge4 et hi2 et de 54 % en hi4 :



Le nombre de candidats qui ont choisi Philosophie 4 périodes a presque triplé (passant de 49 candidats en 2013 à 146 en 2015), et le nombre d'épreuves orales de Chimie a pratiquement doublé cette année par rapport à 2013 (passant de 27 à 52) :





## B. RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2013, le département Ressources humaines du Bureau du Secrétaire général est chargé non seulement de la gestion des ressources humaines au sein du bureau, mais aussi de la plupart des questions relatives aux ressources humaines liées aux 14 écoles.

Le recrutement de nouveaux membres du personnel pour le Bureau du Secrétaire général a encore constitué un élément important du travail du département.

De plus, en raison de la réorganisation interne mentionnée ci-dessus, le département RH s'est chargé des sept procédures de recrutement liées au personnel d'encadrement des 14 écoles et de la vérification de l'expérience professionnelle de 135 nouveaux enseignants détachés.

Le personnel détaché du Bureau est resté stable en 2015 (8 membres du personnel au total), tandis que les effectifs du PAS ont été portés à 49 membres du personnel. Quatre procédures de recrutement de membres du PAS ont été menées à bien.

Par ailleurs, le Bureau a continué à recruter des stagiaires ainsi que des intérimaires pour remplacer des membres du PAS.

Après avoir consulté le secrétariat social du Bureau du Secrétaire général et le Service public fédéral Emploi, travail et concertation sociale, le Bureau du Secrétaire général a obtenu un avis juridique selon lequel la Loi du 5 décembre 1968, qui constitue la base juridique de l'appartenance à une Commission paritaire, ne s'applique pas aux Écoles européennes puisque, conformément à l'Article 6 de la *Convention portant Statut des Écoles européennes*, ces écoles sont considérées comme des « établissement[s] scolaire[s] régi[s] par le droit public ». Par conséquent, en Belgique, les membres du PAS ne sont couverts par aucune Commission paritaire. Nous avons demandé aux juristes de notre secrétariat social, Partena, de réaliser une étude détaillée de la situation juridique du Bureau et de transmettre au management un rapport avec leurs conclusions. En parallèle, nous avons chargé le PAS de consulter des juristes externes pour qu'ils réalisent la même étude, afin de pouvoir comparer les résultats.

Nous avons créé un groupe de travail ad hoc composé de représentants du management du Bureau du Secrétaire général, d'un Directeur d'une des écoles belges, d'un représentant de la Commission européenne, d'un représentant du Comité budgétaire ainsi que de représentants du PAS issus des cinq écoles de Belgique et du Bureau du Secrétaire général. Ce groupe de travail a présenté un rapport au Comité budgétaire en mars 2016.

Le groupe de travail PAS s'est réuni à trois reprises pour préparer une proposition de création de la fonction de « comptable » (au sens du Règlement financier) dans le Statut du PAS et pour faire une proposition visant à harmoniser les annexes 2 et 3 du Statut du PAS. En décembre 2015, le Conseil supérieur a adopté la proposition concernant la création de la fonction de « comptable ». La proposition d'harmonisation des barèmes du PAS recruté avant et après avril 2007 sera présentée au Conseil supérieur en avril 2016.

Plusieurs formations ont été organisées pour les membres du personnel du Bureau du Secrétaire général. Des cours d'anglais leur sont donnés deux fois par semaine, pour un total de 3 heures ; les groupes ont été créés en fonction du niveau des participants. En outre, les membres du personnel intéressés ont suivi des cours de premiers secours.

## C. ASPECTS JURIDIQUES

### 1. Recours

En 2015, **88 recours administratifs** ont été traités par le Bureau du Secrétaire général et **83 recours contentieux** l'ont été par la Chambre de recours, dont à peu près la moitié ont été formés après rejet d'un recours administratif préalable. Ce nombre de 88 s'inscrit dans la continuité de la diminution observée l'année précédente où seuls 85 recours avaient été introduits contre 100 en 2013 et 168 en 2012.

Comme les années précédentes, à l'exception de 2013 qui avait connu une baisse exceptionnelle du nombre de recours introduits dans ce domaine, ce sont les recours portés à l'encontre des décisions des Conseil de classe qui ont été les plus nombreux, leur nombre de 32 étant resté stable par rapport à l'année précédente où 34 recours de ce type avaient été formés. La même stabilité peut être observée au niveau des recours portés à l'encontre des résultats du Baccalauréat, 9 contestations ayant été enregistrées en 2015 contre 10 en 2014.

L'ensemble des recours administratifs et contentieux est détaillé comme suit par domaine ou organe décisionnel :

Recours administratifs	Recours contentieux
	<b>39</b> recours contre les décisions de l'Autorité centrale des inscriptions (dont <b>3</b> en référé)
<b>32</b> recours contre la décision d'un Conseil de classe	<b>12</b> recours contre la décision d'un Conseil de classe (dont <b>4</b> en référé)
<b>6</b> recours concernant une demande d'inscription dans les Ecoles autres que celles de Bruxelles, dont <b>1</b> recours concernant le minerval scolaire de Catégorie III	<b>1</b> recours concernant le minerval scolaire de Catégorie III
<b>5</b> recours concernant la détermination de la Langue 1	<b>3</b> recours concernant la détermination de la Langue 1
<b>25</b> recours concernant le personnel enseignant, dont <b>2</b> introduits par des chargés de cours	<b>18</b> recours (dont <b>1</b> en référé) concernant le personnel enseignant, dont <b>0</b> introduit par des chargés de cours
<b>9</b> recours contre les résultats du Baccalauréat européen	<b>4</b> recours contre les résultats du Baccalauréat européen (dont <b>1</b> en référé)
<b>1</b> recours concernant les élèves à besoins spécifiques	<b>0</b> recours concernant les élèves à besoins spécifiques
<b>5</b> recours contre la décision d'un Conseil de discipline	<b>2</b> recours contre la décision d'un Conseil de discipline
	<b>3</b> recours en révision (dont <b>1</b> en référé)
<b>5</b> recours ne relevant d'aucune des catégories susvisées	<b>1</b> recours ne relevant d'aucune des catégories susvisées
<b>TOTAL : 88</b>	<b>TOTAL : 83 (dont 10 référés)</b>

## 2. Etat de la question et perspectives futures

Lors de sa réunion d'avril 2013, le Conseil supérieur a mandaté un groupe de travail afin de formuler des propositions visant à renforcer la protection juridictionnelle au sein du système des Ecoles européennes au sens large, c'est-à-dire y compris au niveau du fonctionnement de la Chambre de recours.

Après s'être réuni à quatre reprises en 2013 et 2014, ce groupe de travail a présenté ses conclusions à la réunion du Conseil supérieur d'avril 2015. Celles-ci ont ensuite été formalisées dans des propositions de modifications de la réglementation applicable (Règlement général, Statut du Personnel détaché, Statut et Règlement de procédure de la Chambre) qui, à ce jour, ne sont pas encore entrées en vigueur.

Les nouvelles dispositions tendent à accroître la protection des justiciables (c'est-à-dire les requérants qui contestent la position des Ecoles), ce qui se traduit dans les textes d'application de la Convention de 1994 portant statut des Ecoles européennes, par un renforcement des voies de recours offertes aux personnes visées par celle-ci et du capital humain affecté à traiter ce contentieux à la Chambre de recours (il est prévu la nomination d'un septième juge).

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la Chambre de recours, outre la nomination d'un septième juge, on relèvera utilement la possibilité de recourir à un juge unique pour les affaires moins complexes et l'instauration d'un mécanisme de « renvoi » aux mêmes conditions restrictives que celles admises par la Cour européenne des droits de l'homme (il faut exposer un « motif d'une particulière gravité »).

Quant aux changements qui affectent le Règlement général et le Statut du Personnel détaché, ils concernent les conditions et modalités d'application des procédures contentieuses initiées à l'encontre des décisions du Conseil supérieur, des Conseils d'administration et des décisions d'exclusion d'élève pour motif disciplinaire. Dans l'intérêt du justiciable, le groupe de travail a également modifié le Règlement général de manière à faire courir le délai de recours à compter de la réception effective de la décision faisant grief par son destinataire et non plus de la date présumée de cette réception le lendemain de l'envoi.

A ce stade, comme la réforme n'est pas encore en vigueur et que les Ecoles sont en position de défendeur dans les litiges qui sont portés devant la Chambre en sorte qu'elles ne maîtrisent pas le flux des recours, il est difficile d'évaluer la charge de travail et l'impact financier qui pourraient en découler. Comme toutefois la plupart des dispositions nouvelles ne font qu'acter formellement des situations juridiques déjà acquises au justiciable en vertu de la jurisprudence de la Chambre, on peut raisonnablement espérer que le nombre de recours reste stable.

La seule évolution à la hausse qui semble se profiler, sans toutefois que cela se soit confirmé jusqu'ici, est celle du contentieux des enseignants chargés de cours puisque, par décision du 11 mars 2015, la Cour européenne de Justice a jugé que la Chambre de recours était seule compétente pour statuer sur les litiges relatifs aux décisions adoptées sur la base de leur régime de travail (affaire C 464/13) alors qu'auparavant, l'immense majorité des affaires impliquant des chargés de cours était traitée par les cours et tribunaux nationaux.

Cette évolution ne s'est pas confirmée jusqu'ici puisqu'en 2015, le nombre de recours introduits par des chargés de cours était au plus bas (0). L'adoption du statut des chargés de cours dont la négociation doit être relancée en 2016 pourrait cependant inverser la tendance.

Au plan juridique, en-dehors des recours, il y a lieu de signaler que le Bureau du Secrétaire général est confronté à des demandes croissantes concernant la protection des données à caractère personnel. L'année 2015 a aussi été marquée par un regain d'intérêt pour la conclusion d'accords de financement conformément à l'article 28 de la Convention portant statut des Ecoles européennes.

## D. ASPECTS BUDGETAIRES

Les tableaux suivants publiés dans le rapport du contrôleur financier sont repris dans le présent document pour la vision globale qu'ils donnent des coûts du système et de leur répartition entre les différents contributeurs.

### 1. Evolution des coûts – dépenses par école et pour le Bureau du Secrétaire Général<sup>6</sup>

Afin de compléter les données apportées par le document 2015-10-D-6-fr-2, « Données sur la rentrée scolaire 2015-2016 des Écoles européennes », le tableau suivant fournit une synthèse des données financières qui n'étaient pas disponibles lors de la publication de ce document en décembre 2015.

Le Tableau 1 présente l'évolution des coûts enregistrée entre 2010 et 2015. Les chiffres montrent une augmentation de 6,88 % sur ces cinq années, et une augmentation de 0,19 % en 2015, par rapport à l'exercice 2014. Il convient de noter que la population scolaire en chiffres absolus a augmenté de 13,72 % entre 2010 et 2015, et de 2,04 % entre 2014 et 2015. (Les effectifs par école peuvent être consultés dans le document 2015-10-D-6-fr-2 évoqué ci-dessus).

Tableau 1 : Évolution des coûts entre 2010 et 2015 – Dépenses (en €)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	% 2010 - 2015	% 2014 - 2015
Alicante	12.136.915	13.063.127	13.239.486	13.291.431	11.857.159	12.572.642	3,59	6,03
Bergen	8.855.642	9.175.350	7.853.298	7.943.540	8.488.442	8.222.382	-7,15	-3,13
Bruxelles I	33.182.990	34.212.200	32.427.533	31.513.924	33.613.280	33.929.622	2,25	0,94
Bruxelles II	33.134.973	33.523.508	32.808.110	32.979.059	32.840.553	31.465.592	-5,04	-4,19
Bruxelles III	29.397.215	31.742.797	29.492.282	28.536.902	29.871.588	28.251.950	-3,90	-5,42
Bruxelles IV	6.372.420	8.431.352	11.475.974	13.382.371	16.313.487	18.486.518	190,10	13,32
Culham	9.343.045	9.456.200	8.445.468	7.900.641	9.067.963	8.395.932	-10,14	-7,41
Francfort	11.472.375	11.969.244	12.338.347	11.957.813	13.066.646	13.905.321	21,21	6,42
Karlsruhe	12.852.609	11.921.801	11.747.171	11.221.382	11.139.778	11.264.064	-12,36	1,12
Luxembourg I	39.515.931	40.142.660	34.098.279	27.781.816	28.112.758	29.103.346	-26,35	3,52
Luxembourg I I	7.744.401	8.183.844	14.222.763	22.889.186	23.441.946	23.545.227	204,03	0,44
Mol	12.119.443	12.345.548	11.372.143	11.155.974	11.088.318	10.904.907	-10,02	-1,65
Munich	22.146.674	22.173.927	22.218.088	21.940.116	24.439.432	24.732.054	11,67	1,20
Varèse	18.596.747	18.596.427	17.570.518	18.733.012	18.496.481	17.988.552	-3,27	-2,75
BSG	8.939.935	8.325.167	8.254.664	9.801.298	11.721.315	11.321.154	26,64	-3,41
<b>TOTAL</b>	<b>265.811.315</b>	<b>273.263.152</b>	<b>267.564.124</b>	<b>271.028.465</b>	<b>283.559.146</b>	<b>284.089.263</b>	<b>6,88</b>	<b>0,19</b>

Les chiffres pour 2010 à 2014, obtenus à l'aide de l'ancien logiciel, Cobee, font état des dépenses réelles, considérées comme les engagements réalisés sur les crédits budgétaires et effectivement dépensés (à l'exclusion des crédits reportés à l'exercice suivant qui n'ont finalement pas été dépensés et, par conséquent, qui ont été annulés).

Pour les chiffres de 2015, obtenus à l'aide de SAP, Dépenses réelles = Dépenses de l'année (somme de tous les Accusés de réception ou Factures ou Paiements) + Préengagements ouverts + Crédits reportés à l'exercice suivant (2016) – Crédits reportés du budget de l'exercice 2014.

Données consultées les 29/02/2016 et 01/03/2016.

<sup>6</sup> Source : Rapport annuel du Contrôleur financier – Réf. : 2016-03-D-13-en-2

Le Tableau 2 montre l'évolution des coûts par élève sur la même période de cinq ans. Il convient de préciser que jusqu'à présent, Bruxelles IV n'a comporté que les 6 premières années du cycle secondaire, introduites progressivement depuis 2010, et donc ses coûts ne sont pas tout à fait comparables à ceux des autres écoles. Il convient en outre de noter la fermeture progressive de l'École de Culham en tant qu'École de type I, conformément à la décision prise par le Conseil supérieur en 2007. Celle-ci entraînera la fermeture du cycle primaire d'ici août 2016, tandis que le reste de l'École fermera d'ici août 2017. Le document 2015-10-D-22-fr-2, présenté lors de la dernière réunion du Conseil supérieur, en décembre 2015, comprend des informations plus détaillées à cet égard.

Concernant Luxembourg et Bruxelles, le tableau montre des coûts agrégés ainsi que les coûts relevés au niveau de chaque école. Pour 2015, le coût par élève constaté dans les Écoles de Bruxelles a baissé de 4,35 %, tandis que le coût par élève à Luxembourg a baissé de 3,48 % depuis l'an dernier.

Pour l'ensemble des Écoles, le coût moyen par élève pour l'année 2015, y compris les coûts du Bureau du Secrétaire général, s'élève à 11 116 €, ce qui représente une baisse de 306 € par rapport à 2014, soit -2,68 %. Une baisse de 5,99 % a été enregistrée au cours de la période 2010-2015.

<b>Tableau 2 : Coût par élève (€)</b>								
	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>% 2010 - 2015</b>	<b>% 2014 - 2015</b>
<b>Alicante</b>	11.841	12.654	12.788	12.675	11.508	12.598	6,39	9,47
<b>Bergen</b>	14.925	15.318	13.714	14.210	15.140	15.032	0,71	-0,71
<b>Bruxelles I</b>	10.706	11.061	10.458	10.318	10.678	10.230	-4,45	-4,19
<b>Bruxelles II</b>	10.865	10.752	10.365	10.563	10.810	10.590	-2,53	-2,04
<b>Bruxelles III</b>	10.346	10.917	10.135	9.893	10.365	9.630	-6,92	-7,09
<b>Bruxelles IV</b>	9.573	9.449	9.437	8.042	7.988	7.896	-17,52	-1,15
<b>Bruxelles I, II, III et IV</b>	10.572	10.779	10.220	9.922	10.138	9.698	-8,27	-4,35
<b>Culham</b>	11.316	12.026	11.665	12.068	15.661	16.430	45,20	4,91
<b>Francfort</b>	10.574	10.861	10.689	9.885	10.005	9.701	-8,25	-3,04
<b>Karlsruhe</b>	13.319	12.683	12.681	12.255	12.318	13.309	-0,07	8,05
<b>Luxembourg I</b>	11.387	11.438	10.361	10.144	9.871	9.674	-15,04	-1,99
<b>Luxembourg II</b>	8.409	8.636	11.000	11.386	10.912	10.336	22,92	-5,28
<b>Luxembourg I &amp; II</b>	10.762	10.842	10.541	10.670	10.319	9.959	-7,46	-3,48
<b>Mol</b>	15.856	15.794	14.976	15.035	15.127	15.090	-4,83	-0,25
<b>Munich</b>	11.871	11.485	11.030	10.433	11.104	11.017	-7,20	-0,79
<b>Varèse</b>	14.210	13.940	12.807	13.493	13.162	12.803	-9,90	-2,72
<b>Toutes les Écoles</b>	11.427	11.532	11.018	10.842	10.950	10.673	-6,60	-2,53
<b>BSG</b>	398	362	351	407	472	443	11,39	-6,18
<b>Toutes les Ecoles + BSG (Total)</b>	<b>11.824</b>	<b>11.894</b>	<b>11.369</b>	<b>11.248</b>	<b>11.422</b>	<b>11.116</b>	<b>-5,99</b>	<b>-2,68</b>

Le Tableau 3 montre les contributions versées aux budgets des Écoles européennes par les différents partenaires dans le système, sur la période courant depuis 2010. Les contributions des États membres exprimées en pourcentage restent semblables à celles de l'exercice précédent (bien qu'en 2015, les contributions extraordinaires de l'Allemagne et de l'Italie soient incluses dans les chiffres). La contribution de la Commission, exprimée en pourcentage, affiche quant à elle une légère baisse, bien qu'en chiffres absolus, sa contribution ait augmenté de 0,4 million d'euros par rapport à 2014. Il nous faut préciser que l'excédent de l'exercice précédent n'est pas inclus dans les contributions budgétaires totales. Il convient en outre de souligner que le nombre d'élèves de Catégorie I a augmenté de 707 en 2015, et que cette Catégorie représente plus de 79 % de la population scolaire globale du système. Les élèves de Catégorie I sont pour la plupart des enfants de fonctionnaires et de contractuels (ayant un contrat d'au moins un an) des institutions européennes et du personnel des Écoles européennes, ainsi que de l'Office européen des brevets dans le cas de Munich. Les minervals de la Catégorie II ont connu une baisse importante en chiffres absolus (d'après les données provisoires) ; ils représentent 4,0 % du montant total des recettes perçues en 2015. La population totale des élèves de Catégorie II a diminué de 54 élèves en 2015, par rapport à l'année 2014 ; elle représente 4,19 % de la population scolaire totale. Les recettes issues de l'inscription d'élèves de Catégorie III ont connu une hausse importante en chiffres absolus (1,8 million d'euros) par rapport à l'année précédente, 2014, bien que les effectifs de cette catégorie aient diminué de 135 élèves en 2015. La Catégorie III représente 16,55 % de la population scolaire des Écoles européennes. Deux raisons qui peuvent expliquer cette hausse sont l'introduction des nouveaux montants pour le minerval et l'entrée en vigueur des nouvelles règles relatives aux réductions en 2013. Les recettes issues des autres sources ont connu une légère baisse en 2015 ; elles s'élèvent à près de 5,4 millions d'euros. La principale source de cette catégorie de recettes est la contribution temporaire/le « prélèvement de solidarité » selon l'article 50 du Statut du personnel détaché des Écoles européennes, au titre de la ligne budgétaire 70320100.

**Tableau 3**  
**Contributions au budget**  
**(à l'exclusion du report d'excédent et du recours au Fonds de réserve)**

		2010	2011	2012	2013	2014	2015*
<b>États membres</b>	€	55.717.090	56.197.583	55.557.843	54.463.604	54.479.484	55.011.279**
	%	21,0%	20,4%	20,3%	20,0%	19,6%	19,6%
<b>Commission</b>	€	155.393.053	163.975.427	163.882.693	167.081.001	167.205.308	167.643.831
	%	58,6%	59,6%	59,7%	61,6%	60,1%	59,8%
<b>OEB</b>	€	18.926.539	18.778.658	18.979.623	19.042.443	19.508.143	20.645.000
	%	7,1%	6,8%	6,9%	7,0%	7,0%	7,4%
<b>Minerval Catégorie II</b>	€	13.283.884	14.258.680	12.953.535	11.168.395	12.987.354	11.533.239
	%	5,0%	5,2%	4,7%	4,0%	4,7%	4,1%
<b>Minerval Catégorie III</b>	€	16.914.580	16.530.565	17.017.985	16.646.185	18.395.006	20.213.572
	%	6,4%	6,0%	6,4%	6,1%	6,6%	7,2 %
<b>Autres***</b>	€	5.148.829	5.548.971	5.471.257	2.672.967	5.570.611	5.376.251
	%	1,9%	2,0%	2,0%	0,9%	2,0%	1,9%
<b>TOTAL*</b>	€	265.383.975	275.289.884	274.270.240	271.074.595	278.145.906	280.423.172

Pour les années 2010 à 2014, les montants montrent les recettes indiquées dans les comptes finaux. (Pour 2014, le document utile porte la référence 2015-05-D-17).

Les données chiffrées excluent le report d'excédent (le montant reporté en 2015 était de 4 423 067 euros) et le recours au Fonds de réserve.

\* Pour 2015, les chiffres se basent sur les chiffres extraits de SAP le 8 mars 2016. Étant donné que la clôture des comptes n'avait pas été finalisée au moment où nous rédigeons le présent rapport, ces chiffres sont provisoires et des modifications pourraient y être apportées une fois la clôture des comptes achevée.

\*\* Pour 2015, les chiffres concernant les contributions des États membres comprennent également la contribution extraordinaire de l'Allemagne, qui s'élève à 710 200 euros, et la contribution extraordinaire de l'Italie, de 284 000 euros.

\*\*\* Cette catégorie comprend : la contribution de l'École de Munich, la contribution temporaire et les autres dépenses découlant des lignes budgétaires 70320100 (taux d'intérêt, loyer/frais locatifs, usage d'installation) et 70310200 (examens Bac).

## 2. Budget du Secrétariat général

Le Budget approuvé pour le Bureau du Secrétaire général pour l'exercice 2015 s'élevait à 11 399 750 euros. 11 305 113 euros ont été utilisés, ce qui représente une baisse d'exécution budgétaire de 4,55 % par rapport à 2014.

Les dépenses liées au personnel détaché en 2015 sont nettement inférieures à celles de 2014, car aucune augmentation salariale n'a été versée en 2015, tandis qu'en 2014 les augmentations salariales rétroactives à compter de juillet 2012 ont été payées. De plus, aucune allocation de départ n'a été versée en 2015. Les dépenses liées au personnel administratif et de service ont augmenté de près de 10 % du fait des divers recrutements effectués au cours de cette année, notamment un assistant SAP, un assistant informatique, une directrice des achats et une coordinatrice du contrôle interne. Globalement, les dépenses liées au personnel se sont élevées à 4,4 millions d'euros, soit 2,2 % de plus qu'en 2014.

Quant aux autres dépenses administratives, il convient de souligner l'importante baisse des dépenses liées à l'informatique entre 2014 et 2015, à hauteur de 1 million d'euros. En effet, le plus gros investissement consenti pour le nouveau logiciel comptable, SAP, a eu lieu en 2014 ; il comprenait le développement de l'outil et la formation. Le niveau de financement a fortement baissé en 2015 ; le financement s'est concentré sur le support utilisateurs.

Le poste budgétaire « BSGEE » comprend un certain nombre de composantes relatives aux activités menées au profit du système des Écoles européennes dans son ensemble. Ses principales composantes sont la traduction des documents destinés aux différentes réunions et les services d'interprétation (19 %) ; le remboursement des frais liés au Conseil supérieur (3,6 %), au Comité budgétaire (1,3 %) et aux Conseils d'inspection (14 %) ; les Jurys d'examen (32,5 %) ; et les frais de contentieux (11,2 %) ainsi que les frais des experts (10,7 %). L'augmentation de 7,58 % par rapport à 2014 s'explique largement par les services de consultance pour lesquels des contrats ont été conclus en 2015, pour un montant de 130 000 euros, afin d'introduire la comptabilité d'exercice dans les Écoles européennes à compter de la clôture des comptes 2015.

Les dépenses administratives diverses comprennent les frais de mission du personnel, le matériel et les fournitures de bureau, la formation du personnel, etc. La hausse de 45 000 euros environ (23,07 %) s'explique essentiellement par l'augmentation des frais de mission liés aux activités de support SAP.

Et enfin, les dépenses pédagogiques, qui s'élèvent à 294 750 euros en 2015, couvrent les formations pédagogiques sont organisées par les écoles et remboursées par le BSGEE. Le montant dépensé à ce poste dépend donc du nombre de formations de ce type qui sont organisées.

## Exécution du budget du BSG en 2014-2015

en euros

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>Variation en %</i>
601101 Dépenses liées au personnel détaché	1.115.908	900.900	-19,27 %
601103 Dépenses liées au personnel administratif et de service	3.214.357	3.524.703	9,65 %
<b>60 11 Dépenses liées au personnel</b>	<b>4.330.265</b>	<b>4.425.603</b>	<b>2,20 %</b>
601201 Bâtiments	901.255	962.350	6,78 %
601202 TIC	3.606.296	2.604.008	-27,79 %
601203 BSGEE	2.581.818	2.777.403	7,58 %
601204 Dépenses administratives diverses	195.817	240.999	23,07 %
<b>60 12 Autres dépenses administratives</b>	<b>7.285.186</b>	<b>6.584.760</b>	<b>-9.61 %</b>
<b>60 21 Dépenses pédagogiques</b>	<b>228.697</b>	<b>294.750</b>	<b>28,88 %</b>
<b>Total</b>	<b>11.844.148</b>	<b>11.305.113</b>	<b>-4.55 %</b>



**COUTS DES REUNIONS DU CONSEIL SUPERIEUR, DU COMITE BUDGETAIRE, DES  
CONSEILS D'INSPECTION ET DES COMITES PEDAGOGIQUES MIXTES EN 2015 EN €**

**a) COUTS DES REUNIONS DU CONSEIL SUPERIEUR (POSTE 60120304)**

<b>Date</b>	<b>Frais de voyage/séjour</b>	<b>Interprétation</b>	<b>technique</b>
Avril 2015	42.037	37.801	-----
Décembre 2015	<u>25.606</u>	<u>24.819</u>	<u>900</u>
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>67.643</b>	<b>62.620</b>	<b>900</b>

**b) COUTS DES REUNIONS DU COMITE BUDGETAIRE (POSTE 60120305)**

<b>Date</b>	<b>Frais de voyage/séjour</b>	<b>Interprétation</b>	<b>technique</b>
Mars 2015	17.318	8.700	600
Novembre 2015	18.128	9.002	600
Autres réunions	<u>667</u>	<u>-----</u>	<u>-----</u>
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>36.113</b>	<b>17.702</b>	<b>1.200</b>

**c) COUTS DES REUNIONS DES CONSEILS D'INSPECTION ET DES COMITES  
PEDAGOGIQUES MIXTES (POSTE 60120306)**

<b>Date</b>	<b>Frais de voyage/séjour</b>	<b>Interprétation</b>	<b>technique</b>
CI, CP 2015	<u>137.540</u>	<u>38.732</u>	<u>3.400</u>
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>137.540</b>	<b>38.732</b>	<b>3.400</b>

**d) AUTRES REUNIONS**

<b>Date</b>	<b>Frais de voyage/séjour</b>	<b>Interprétation</b>	<b>technique</b>
Groupes de travail, ACI, Troika Comités de sélection (60120304)	27.969	-----	1.000
Groupes de travail (60120306)	325.927	-----	-----
Stages (60120306)	12.560	-----	-----
Inspections (60120308)	<u>149.843</u>	<u>-----</u>	<u>-----</u>
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>516.299</b>	<b>-----</b>	<b>1.000</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>757.595</b>	<b>119.054</b>	<b>6.500</b>

**TOTAL GENERAL : 883.149**

---

## E. INFORMATIQUE ET STATISTIQUES

Tout comme les années précédentes, de très nombreux projets sont en cours. Ceux-ci ont toujours pour vocation de répondre aux besoins toujours croissants des utilisateurs, de fournir une infrastructure IT performante et très sécurisée, d'améliorer les services IT fournis, mais surtout de permettre aux Ecoles Européennes de rattraper l'immense retard qu'elles accusaient au niveau de son infrastructure IT (réseaux, hardware, software). Par exemple:

- La quasi-totalité du personnel administratif a été migrée vers notre nouveau serveur de messagerie dont les performances et les nouvelles fonctionnalités ont séduit les nouveaux utilisateurs ;
- l'amélioration du réseau intranet qui interconnecte toutes les écoles européennes a commencé, la moitié des écoles ont vu leur bande passante augmentée très significativement
- ... (cfr. document 2016-02-D-21 - Rapport IT 2015)

### 1. Groupe de stratégie IT

Le groupe de stratégie IT a vu le jour et a commencé ses travaux, notamment en se penchant sur le futur du logiciel de gestion des Ecoles Européennes. Ce groupe devrait être capable d'émettre ses premières recommandations au Conseil supérieur pour la réunion de décembre 2016.

### 2. Plateforme Statistique - Business Intelligence

Le choix de licences a été revu afin de permettre à un plus grand nombre d'utilisateurs de se connecter à cette plateforme. De très nombreuses formations ont été offertes aux collègues des écoles européennes et du Bureau central et ont été très appréciées. Certaines avaient pour but d'initier de nouveaux utilisateurs de SAP BusinessObject, d'autres de rafraîchir des notions de base et montrer les nouvelles fonctionnalités, enfin les dernières permettaient aux utilisateurs habituels d'élaborer des rapports statistiques plus complexes. Pendant toutes ces formations, un accent tout particulier a été donné à la sécurité des données et à la confidentialité des données à caractère personnel. Les écoles ont également été invitées à collaborer et à partager leurs réalisations.

De nombreux membres de l'unité IT ont également reçu des formations sur SAP BO : l'unité « Système » pour déployer et optimiser les serveurs et la sécurité, l'unité « Développement » pour créer et optimiser les univers et les rapports.

De plus en plus de rapports statistiques sont réalisés par le BSGEE sur base des demandes communes des écoles. Les écoles sont également invitées à utiliser certains rapports dans des cas plus spécifiques, comme par exemple, pour les conseils d'administration des écoles.

### 3. Plateforme pédagogique unique de communication et collaboration: Office 365

Sous l'impulsion de l'école européenne de Laeken, ce projet a vu le jour fin 2014. Très rapidement toute l'unité IT&S s'y est investie comprenant le besoin des Ecoles Européennes et ce malgré les nombreux autres projets en cours. Fournir un nouveau service de haute valeur directement aux enseignants et aux élèves a été une réelle source de motivation.

Il s'agit d'une plateforme conçue pour le travail en équipe quel que soit le terminal utilisé : créer, collaborer sur des documents, communiquer, ... Office 365 est un ensemble de services « cloud » tels que OneDrive (pour le partage de documents), Exchange Online (pour la messagerie), Skype Entreprise (pour la vidéoconférence), SharePoint Online (pour le partage de documents, archivage et workflows associés),... La suite Office proposée peut également être installée par tous les membres du personnel des écoles européennes, ainsi que les élèves sur plusieurs appareils (PC/MAC, Smartphones, Tablettes,...). Le travail en mode déconnecté de l'internet est donc également possible.

La plateforme de communication est une fonctionnalité clé pour le système. A la fin du projet, celle-ci doit remplacer tous les systèmes de messagerie différents mis en place dans les écoles :

- Pour le personnel administratif : \*\*\*\*\*@eursc.eu
- Pour les enseignants : \*\*\*\*\*@teacher.eursc.eu
- Pour les élèves : \*\*\*\*\*@student.eursc.eu
- Pour les parents : \*\*\*\*\*@parent.eursc.eu
- Pour les inspecteurs : \*\*\*\*\*@inspector.eursc.eu
- ...

Ainsi cette plateforme deviendra unique et commune à toutes les écoles.

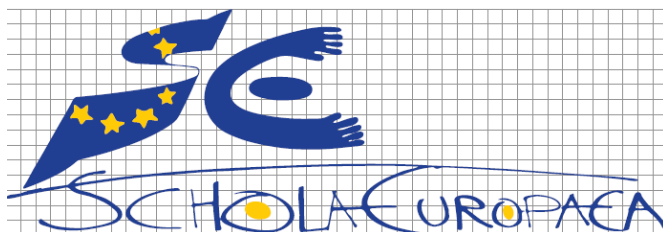
La puissance de la communication repose également sur les différentes listes de distributions qui seront créées et mises à jour automatiquement sur base des informations encodées dans l'application source gérant les identités au sein des Ecoles Européennes : aujourd'hui, il s'agit de SMS, plus tard il s'agira du Microsoft CRM Dynamics. Cela a été rendu possible grâce au projet Forefront Identity Manager (FIM) qui a été une des grandes priorités de 2015. Par exemple, il sera ainsi possible de contacter facilement :

- tous les professeurs d'un niveau/année d'une école,
- tous les professeurs de l'école primaire/maternelle d'une école,
- tous les élèves d'un cours, d'une classe, d'un niveau/année,
- tous les professeurs de physique d'une école, de toutes les écoles européennes,
- tous les parents d'une école,
- ....

#### 4. Nouveau site web « [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu) » et nouvelle identité graphique

Il était temps de remplacer le site web des Ecoles Européennes devenu obsolète et ne répondant plus aux normes de sécurité et de fiabilité nécessaires. Ce projet qui a commencé en début 2015 est quasi en phase finale.

Par la même occasion, il a été décidé de recréer une nouvelle identité visuelle axée principalement sur le logo existant qui a été vectorisé



et dont l'usage sera strictement réglementé par un guide. Toutes les parties prenantes seront informées lors de la publication de ce guide.

#### 5. Nouvelle cellule « Service Desk »

Grâce au nouveau poste supplémentaire accordé à l'unité It du BSGEE par le Conseil supérieur en avril 2015, celle-ci a été restructurée afin de permettre la création de la cellule « Service Desk ». De nouvelles procédures et règles ont été instaurées afin d'optimiser notamment le service de support aux nombreux acteurs des écoles européennes.

2016 est une année qui s'annonce encore très riche pour l'unité IT du BSGEE. Outre la poursuite de tous les projets en cours, le déménagement du BSGEE constitue un grand défi technologique en un temps record :

- Déménager la salle serveurs avec un minimum de coupure de services vers une nouvelle salle construite sur mesure.
- Implémenter la technologie du « Voice Over IP » pour la téléphonie
- Implémenter le système sécurisé d'accès au BSGEE
- ...

## F. SERVICE D'AUDIT INTERNE

### ❖ Les activités du Service d'audit interne de la Commission européenne (IAS) en rapport avec les Ecoles européennes

En 2015, les activités de l'IAS ont porté sur :

- Le suivi des **recommandations en suspens** des anciens audits de l'IAS
- L'audit de la gestion de la **trésorerie et des recettes** des Écoles européennes

Au début 2015, 29 recommandations étaient en suspens. L'audit de suivi a présenté 8 d'entre elles comme prêtes à être examinées, et 6 ont été classées.

	Nombre total de recommandations	Prêtes à être examinées en 2015	Classées	Ouvertes
<b>Très importantes</b>	11	3	2	8 <sup>1</sup>
<b>Importantes</b>	18	5	4	15 <sup>1</sup>
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>23</b>

<sup>1</sup> Une recommandation par rapport à laquelle le BSG a fait des progrès satisfaisants est passée de « très importante » à « importante ».

Les 6 recommandations classées concernaient les thèmes suivants :

- IAS 2014 – très importante – Cadre juridique de la protection des données du personnel et des élèves des EE
- IAS 2014 – très importante – Procédure de recrutement du PAS
- IAS 2014 – importante – Formation en gestion financière
- IAS 2014 – importante – Transmission des fiches de paie nationales dans les délais
- IAS 2014 – importante – Capacité du département juridique
- IAS 2014 – importante – Recouvrement des soldes restant dus par les enseignants

Les 2 recommandations que l'IAS considère comme non encore complètement mises en œuvre et qui restent ouvertes sont :

- IAS 2014 – importante – Approbations des engagements juridiques : afin de gérer totalement les risques, il est attendu du BSG qu'il mette en place un contrôle *ex post*, en procédant par échantillonnage, pour s'assurer que les engagements juridiques des écoles sont signés soit par l'ordonnateur soit par un membre du personnel dûment habilité par celui-ci. Ce contrôle *ex post* figurera dans le plan de contrôle de l'Unité du Contrôle financier qui est également présenté au Comité budgétaire et au Conseil supérieur dans un document distinct.
- IAS 2014 – importante – Modèles de contrats standard : du fait que les contrats sont déjà harmonisés en Belgique et en Allemagne (8 écoles), cette recommandation en suspens est passée de « très importante » à « importante ». Les modèles utilisés au Luxembourg devront être mis à jour, et il faudra s'assurer que les modèles utilisés dans les autres pays respectent bien le droit social local.

Pour les 23 recommandations en suspens qu'il reste, des plans d'action ont été élaborés et les progrès accomplis font l'objet de rapports réguliers par l'intermédiaire du groupe de travail « Comité de suivi des audits » et de la plate-forme Web de l'IAS « Issue track ». Un bon nombre de recommandations devraient être « prêtes à être examinées » d'ici la mi-2016. Si l'on garde à l'esprit cet objectif, l'engagement d'une coordinatrice du contrôle interne à compter d'avril 2015 représente une valeur ajoutée très importante pour le système des Écoles européennes.

L'audit de la gestion de la trésorerie et des recettes a été effectué au BSGEE et dans les Écoles européennes de Bruxelles II et de Karlsruhe.

Pour les recettes, son champ d'application s'est limité au minerval puisque par rapport aux autres sources de recettes, par exemple aux subsides des institutions, le minerval est considéré comme une source moins stable et qui dépend pour beaucoup des contrôles internes de l'école. L'audit de la gestion de la trésorerie s'est concentré sur la gestion des liquidités (gestion de l'encaisse, prévision des flux de trésorerie, gestion des liquidités et rapports).

6 observations et recommandations importantes ont été faites pour le BSG, 4 pour Bruxelles II et 7 pour l'École de Karlsruhe. La plupart de ces recommandations se chevauchent et concernent à la fois le BSGEE et les écoles concernées par l'audit. Elles seront donc prises en compte au niveau central.

2 recommandations, l'une concernant la non-application du principe des 4 yeux lors du traitement des données de base fournisseur et l'autre concernant les opérations bancaires, ont été classées dans la catégorie « critique » et il a été immédiatement remédié aux problèmes constatés en la matière. Les autres font l'objet de plans d'action en cours de discussion entre l'IAS et le BSGEE.

Outre ces audits, le BSG a coopéré activement avec l'IAS au sein de deux grands groupes de travail :

- Le groupe de travail chargé de la révision du Règlement financier (3 réunions dans le courant de l'année 2015) ;
- Le groupe de travail chargé de la supervision du suivi des audits (créé en avril 2015, 2 réunions en 2015 et une 3<sup>e</sup> le 25 février 2016).

L'IAS a récemment publié son Plan d'audit annuel 2016, sous la référence Ares(2016)858862. Celui-ci prévoit un examen restreint de la gouvernance de la sûreté dans les Écoles européennes ainsi qu'un audit des contrôles SAP de la comptabilité et de l'exécution budgétaire.

## G. CADRE POUR UN BON CONTRÔLE INTERNE

### ❖ Suivi des audits quant à la mise en place d'un système de contrôle interne

En réponse aux constatations et conclusions persistantes de la Cour des comptes et du Service d'audit interne (IAS) en rapport avec les points faibles que présentaient la comptabilité et les finances, les marchés publics et les ressources humaines, les Écoles européennes ont consenti d'importants efforts pour améliorer ces aspects et pour assurer la mise en œuvre générale de systèmes de contrôle interne.

Les mesures les plus importantes qui ont été prises comprennent la mise en œuvre du nouveau logiciel comptable SAP, la comptabilité d'exercice selon les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) pour la clôture de l'exercice 2015, la séparation des fonctions, la gestion des risques ainsi que des directives liées au recrutement.

À part cela, une coordinatrice du contrôle interne a été recrutée au 1<sup>er</sup> avril 2015 et s'emploie depuis lors à favoriser le suivi des recommandations en suspens des audits réalisés ainsi qu'un renforcement de la coopération avec la Cour des comptes et l'IAS. Une directrice des achats a pris ses fonctions à la fin août 2015 et veille au respect des exigences légales par les achats réalisés et à l'amélioration des procédures de passation des marchés, tant dans les Écoles qu'au BSGEE. En outre, le support SAP a été renforcé à la mi-2015 pour améliorer la bonne mise en œuvre du logiciel, l'aide, la formation et l'orientation en la matière.

Le tableau suivant indique les mesures les plus importantes qui ont été prises. Celles-ci sont réparties entre 6 domaines qui formeront les piliers du futur système de contrôle interne.

Domaine	Mesures prises
1. Mission et valeurs	
2. Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"><li>- Politique de recrutement</li><li>- Charte du comptable</li><li>- Un enseignement de qualité dans les Écoles européennes (instruments)</li><li>- Formations SAP et IPSAS, manuels et conseils</li><li>- Formation de la direction à l'évaluation du personnel</li></ul>
3. Planification et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en œuvre d'un système de gestion des risques (directives, modèles, ateliers)</li></ul>
4. Fonctionnement et activités de contrôle	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en œuvre de SAP</li><li>- Procédures automatisées et obligatoires pour les engagements, les bons de commande, les contrats et les factures</li><li>- Principe des 4 yeux pour la création, la modification et la suppression des données de base fournisseur</li><li>- Lien entre le logiciel comptable et les services bancaires en ligne (Belgique)</li><li>- Directives concernant la séparation des fonctions et élaboration de modèles en vue de leur introduction dans les Écoles</li><li>- Indexation et priorisation de l'ensemble des contrats d'achat (BSG)</li><li>- Recherches sur la gestion des voyages scolaires</li></ul>
5. Information et rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"><li>- Comptabilité d'exercice conforme aux principes de l'IPSAS (clôture 2015)</li><li>- Communication harmonisée des indicateurs via SAP BO</li></ul>

	- Poursuite de la révision du Règlement financier
6. Audit et conformité aux Normes de contrôle interne	- Gestion des risques (voir plus haut) - Suivi des recommandations en suspens des audits de l'IAS - Réaction immédiate aux constatations des audits de l'IAS et de la Cour des comptes

### ❖ **Activités de promotion de la gestion des risques dans les Écoles européennes**

Après avoir franchi en 2013 les premières étapes de la mise en place d'un système de gestion des risques, en 2015, le Bureau du Secrétaire général a promu vigoureusement ce projet dès l'engagement de la coordinatrice du contrôle interne.

Des lignes directrices pour la mise en œuvre d'un système de gestion des risques, un modèle de registre des risques et un registre des risques générique ont été élaborés, le Conseil supérieur en a pris bonne note, et ces documents ont été présentés aux Directeurs, avec lesquels ils ont fait l'objet d'une discussion.

Des ateliers d'initiation à la gestion des risques visant à y sensibiliser la direction ont eu lieu dans 7 Écoles et au BSG.

Toutes les Écoles ont préparé un premier registre des risques basé sur le registre des risques générique pour leur Conseil d'administration de janvier ou février 2016.

Étant donné que la gestion des risques est un processus permanent, les actions se poursuivront en 2016 : de nouveaux ateliers de gestion des risques seront organisés, les registres des risques préparés seront analysés et améliorés, et un registre des risques synthétique pour les Écoles européennes sera préparé. Il est également prévu d'établir un lien concret entre la gestion des risques et d'autres documents, comme le plan scolaire annuel et le rapport d'activités annuel.

## **H. AUTORITE CENTRALE DES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES EUROPEENNES DE BRUXELLES (ACI)**

Les demandes d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles sont gérées depuis 2006 par l'Autorité centrale des inscriptions conformément aux dispositions de la Politique d'inscription établie chaque année sur la base des lignes directrices approuvées par le Conseil supérieur. Le suivi global de toutes les demandes est assuré en permanence au Bureau du Secrétaire général.

### **1. Objectifs et priorités pour les inscriptions de l'année 2015-2016**

Lors de la réunion du Conseil supérieur de décembre 2014, l'unanimité requise pour la création d'une nouvelle école sur le site de Berkendael n'ayant pas été obtenue, les lignes directrices de la Politique d'inscription 2015-2016 ont été adoptées par le Conseil supérieur le 23 janvier 2015 par procédure écrite 2015/02.

Sur cette base, la politique élaborée par l'ACI a pris en compte, d'une part, la progression constante de la population scolaire globale des quatre écoles et, d'autre part, les infrastructures mises à disposition à Bruxelles. Pour rappel, l'un des bâtiments de l'Ecole de Bruxelles I étant en cours de rénovation, les classes de maternelle et de 1<sup>ère</sup> primaire de cette école sont provisoirement hébergées sur le site de Berkendael depuis la rentrée de septembre 2012.

Toutes les écoles de Bruxelles connaissent une surpopulation dans les cycles maternel et primaire. Toutefois, l'Ecole de Bruxelles II demeure la plus concernée en termes de surpopulation globale, en raison du nombre de sections uniques qu'elle accueille et du nombre d'élèves SWALS toujours en augmentation.

La procédure d'attribution des places instaurée dans le cadre de la Politique 2014-2015 a été maintenue, car elle permet de mieux tenir compte des préférences d'école exprimées par les demandeurs d'inscription. Ainsi, après l'attribution des places aux élèves présentant un critère particulier de priorité, les places disponibles de chaque classe sont d'abord attribuées aux demandeurs ayant désigné l'école comme étant celle de leur première préférence.

Compte tenu du nombre constant de demandes d'inscription dans la section linguistique FR, les demandes dans cette section sont accueillies dans les quatre écoles de Bruxelles pour tous les cycles.

Par ailleurs, afin de garantir la pérennité des sections linguistiques DE, EN, IT et NL, qui sont présentes dans plusieurs écoles, les élèves de maternelle et de 1<sup>ère</sup> primaire sont inscrits dans toutes les écoles où ces sections sont ouvertes.

Quant aux niveaux de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> primaire et ceux du secondaire dans les sections DE, EN, IT et NL, les demandes sont dirigées vers les écoles de Bruxelles I, III et IV en vue d'utiliser de manière optimale les ressources disponibles.

En raison du taux d'occupation des classes, principalement dans les sections FR et EN, le traitement des demandes d'inscription de plusieurs enfants issus d'une même fratrie, qui implique l'attribution de places dans une seule et même école, étant devenu de plus en plus complexe, les principes de groupement et de regroupement de fratries ont été modalisés.

Enfin, les demandes de transfert volontaire d'élèves vers le cycle secondaire de l'Ecole Bruxelles IV des sections DE, EN, IT et NL ont été autorisées lors de la première phase des inscriptions, cette école disposant encore de places dans ce cycle uniquement.



## 2. Résultats de la politique d'inscription 2015-2016

Les principales données de la campagne d'inscription 2015-2016 sont les suivantes :

- 2 352 demandes d'inscription et de transfert ont été reçues et traitées dont 2 307 de catégorie I ou II ;
- sur 19 demandes d'inscription d'enfants de catégorie III reçues, 2 ont été annulées et seuls 2 élèves avaient des frères et sœurs déjà scolarisés dans une école. Toutefois, aucune proposition de place n'a pu être faite conformément aux décisions antérieures du Conseil supérieur, qui stipulent notamment qu'aucun élève de catégorie III ne peut être admis dans une classe dont l'effectif atteint déjà 24 élèves ;
- sur les 19 demandes d'inscription d'enfants du personnel civil de l'OTAN, 10 élèves ont été accueillis dans les écoles ;
- sur les 7 demandes d'inscription d'enfants du personnel de l'ONU ayant statut de fonctionnaires internationaux, 1 seule proposition de place a été acceptée ;
- au total, ont été acceptés dans les écoles de Bruxelles à la rentrée de septembre 2015, 1 773 nouveaux élèves répartis comme suit :

	<b>Nouveaux élèves acceptés au 24 septembre 2015</b>
<b>Ecole de Bruxelles I</b>	508
<b>Ecole de Bruxelles II</b>	453
<b>Ecole de Bruxelles III</b>	455
<b>Ecole de Bruxelles IV</b>	357
<b>Total</b>	<b>1773</b>

Sur les 2 242 places proposées, 1 011 concernaient des élèves présentant un critère particulier de priorité (sections uniques, SWALS, regroupement de fratrie selon les dispositions de la Politique d'inscription et retour de mission par exemple).

Sur les 1 916 places initialement acceptées, 143 propositions ont été annulées ultérieurement par les parents, 101 d'entre elles correspondant à une proposition dans l'école de première préférence. Sur les 326 places refusées, 130 d'entre elles concernaient l'école de Bruxelles IV et 90 l'école de Bruxelles I.

La population scolaire des 4 écoles continue de croître dans tous les cycles, ce qui a des répercussions considérables en termes de ressources en infrastructures. Par rapport à l'année précédente, les effectifs des cycles maternel et primaire sont toujours aussi nombreux.

La situation de chaque école est la suivante :

- l'école de Bruxelles I a vu une progression importante de ses effectifs ;
- à l'école de Bruxelles II, les effectifs totaux ont légèrement augmenté ;
- à l'école de Bruxelles III, les effectifs des cycles maternel et primaire sont en augmentation, notamment dans la section linguistique EL ;
- à l'école de Bruxelles IV, les effectifs des cycles maternel et primaire sont comparables à ceux des autres écoles. En revanche, la section francophone représente encore près de la moitié des effectifs. L'école dispose de deux sections uniques, à savoir la section bulgare depuis septembre 2012 et la section roumaine depuis septembre 2013, qui se développent progressivement. Quant aux élèves SWALS croates, ils sont accueillis dans cette école jusqu'en 6<sup>ème</sup> secondaire.

Suite à des recours contestant les nouvelles dispositions relatives au groupement et au regroupement de fratrie et à la décision de la Chambre de recours des Ecoles européennes en date du 25 août 2015, l'ACI traite les nouvelles demandes d'inscription concernées conformément à la jurisprudence de la Chambre de recours.

### **3. Politique d'inscription pour 2016-2017**

Dans ce contexte de surpopulation, la problématique des infrastructures, notamment pour le cycle primaire à la rentrée de 2016, est préoccupante.

Les travaux de rénovation du bâtiment de l'Ecole de Bruxelles I, qui accueille les classes de maternelle et de 1<sup>ère</sup> primaire, seront normalement achevés pour la rentrée de septembre 2016.

Dans l'attente de l'ouverture effective de la cinquième école, dès que l'infrastructure définitive sera fournie par l'Etat hôte, et compte tenu du maintien de la mise à disposition provisoire du site de Berkendael, l'Ecole européenne de Bruxelles I, initialement localisée à Uccle, a été dotée de ce second site à Berkendael, d'une capacité de 1 000 élèves.

Sur cette base, la Politique d'inscription 2016-2017 prévoit une répartition des demandes sur l'ensemble des écoles et du site de Berkendael, géré administrativement par l'Ecole de Bruxelles I. Toutefois, depuis la rentrée de septembre 2015 l'organisation intergouvernementale des Ecoles européennes n'est plus en mesure de garantir à Bruxelles l'offre d'une place à tous les élèves de catégorie I, même si l'Autorité centrale des inscriptions prend toutes les mesures pour exploiter de façon optimale les capacités d'accueil des sites.

La politique d'inscription 2016-2017 est disponible sur le site internet du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu) sous *Inscriptions*.

## I. INFRASTRUCTURES DES ECOLES

La Convention de 1994 stipule que les infrastructures des Ecoles européennes sont mises à disposition par l'Etat siège qui en assure également la maintenance. A cet effet, un accord de siège est signé entre le Conseil supérieur et l'Etat membre dans lequel les obligations de ce dernier sont stipulées.

Les frais de fonctionnement et d'entretien courant sont assumés par le budget de l'école. Plusieurs écoles se trouvent dans des situations de pénurie en matière d'infrastructures du fait, soit d'une augmentation des effectifs, soit de la vétusté de certains locaux, soit de la demande d'espaces supplémentaires liée à l'évolution des besoins suite aux deux derniers élargissements de l'UE.

### Alicante

Cette année, divers travaux de transformation et de rénovation ont été entrepris :

- Deux nouvelles zones ont été aménagées dans le hall de l'école secondaire afin de recevoir les parents qui ont rendez-vous avec des enseignants.
- La bibliothèque de l'école secondaire a été complètement réagencée pour en améliorer l'accessibilité et pour créer un coin lecture.
- Un nouveau tapis de protection a été installé sous les jeux des maternelles.
- L'école a demandé aux pompiers de réorganiser les entrées et sorties en cas d'évacuation.
- Comme son alimentation électrique s'avérait inadaptée, l'école a fait installer un nouveau transformateur.
- Il a fallu remplacer le tableau de contrôle afin de pouvoir augmenter le nombre de caméras.
- L'école a fait aménager une nouvelle chambre froide, qui héberge dorénavant les serveurs informatiques, les serveurs du système de surveillance et le central téléphonique.
- Afin d'étendre un projet d'utilisation de tablettes, l'école termine d'installer le wifi dans le bâtiment du secondaire.
- Diverses mesures écologiques sont mises en place. Entre autres, l'école remplace les lampes par des LED dans les couloirs, et elle installe des détecteurs de mouvement ainsi que des thermostats et des robinets économiseurs d'eau.
- De nouveaux espaces verts sont en cours de création, qui fourniront également des zones d'ombre.

Dans un proche avenir, il est prévu de :

- Refaire la toiture de trois bâtiments (cantine scolaire, théâtre et salle omnisports), qui fuit de plus en plus ;
- Améliorer la cuisine de l'école maternelle et la bibliothèque de l'école primaire ;
- Installer des cloisons dans certaines classes du secondaire pour mieux organiser les cours destinés aux élèves SWALS.

## Bergen

Durant l'année 2015, les travaux suivants ont été effectués :

- Adaptation des douches de la salle omnisports et de la salle de gymnastique (en rapport avec le plan de gestion des légionelles) ;
- Remplacement de l'installation d'évacuation ;
- Réparation du sol des salles de sport des cycles primaire et secondaire ;
- Entretien du revêtement de sol de certaines classes ;
- La chaufferie a été rendue résistante au feu ;
- Renouvellement des poteaux en bois de la cour de récréation des maternelles ;
- Travaux de peinture intérieure et extérieure au bâtiment de l'école et réparation des parties très abîmées (pourriture sèche) ;
- Renouvellement des ventilateurs de plafond ;
- Maintenance du balisage lumineux de secours et de la signalisation d'évacuation d'urgence ;
- Agrandissement de la salle de musique ;
- Renouvellement de l'éclairage de la salle de musique ;
- Pare-soleil pour l'administration ;
- Remplacement des portes battantes des entrées de l'école maternelle et primaire.

Stichting NOB aimerait étudier les obligations spécifiques des Pays-Bas quant aux travaux d'entretien du bâtiment scolaire et du hall omnisports.

Le bâtiment scolaire et le hall omnisports sont vieux et devraient être entièrement rénovés. Ces bâtiments ne sont équipés que de simple vitrage, ils sont mal isolés, leurs installations électriques sont vieilles, et les toilettes se sont détériorées au bout de 40 années d'utilisation.

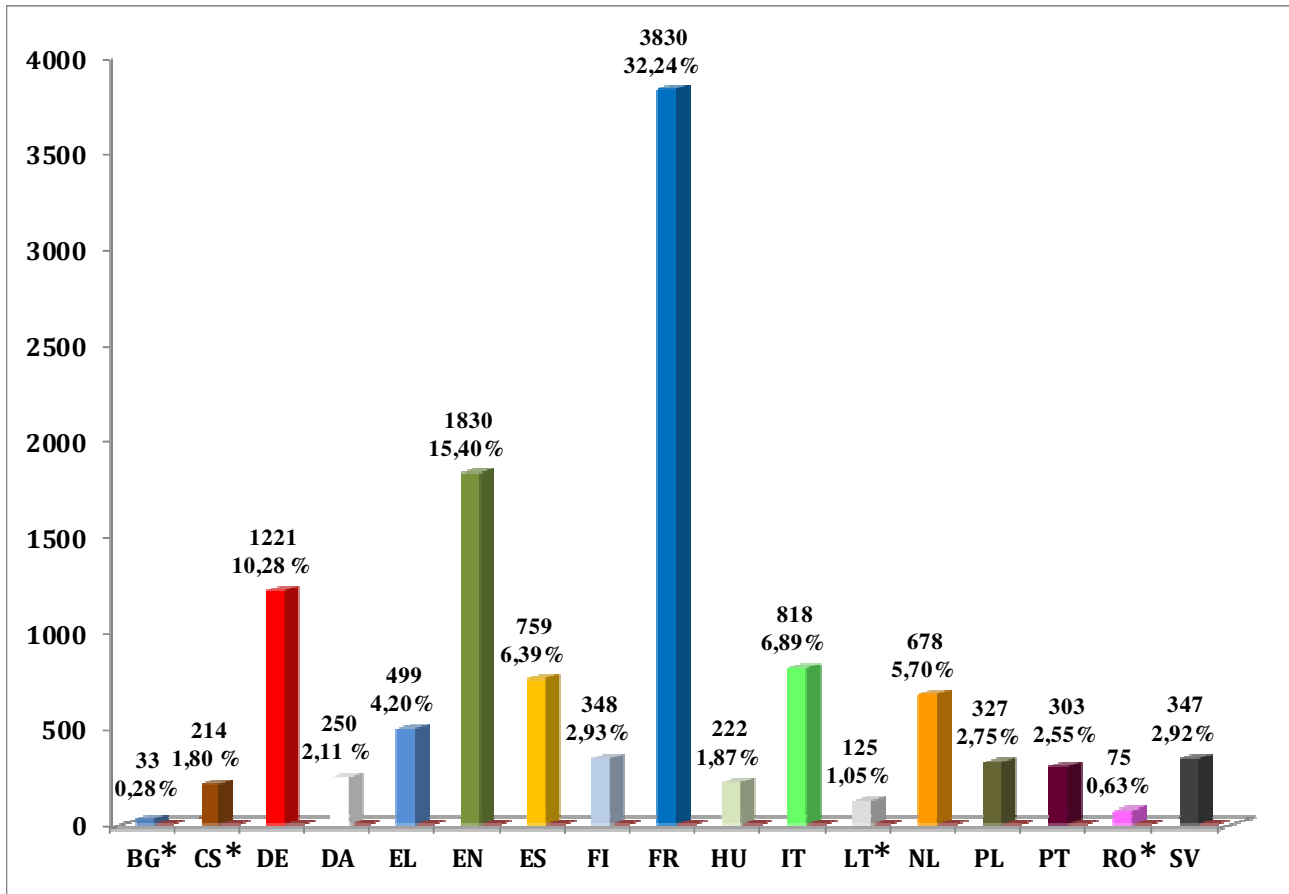
Le coût de leur rénovation est estimé à environ 4 600 000 €. Stichting NOB va demander à rencontrer le ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Affaires scientifiques (OCW).

## Ecoles de Bruxelles

La question des infrastructures à Bruxelles demeure une source de préoccupation.

Le Conseil des Ministres du 18 décembre 2015 a marqué son accord sur la mise à disposition d'une 5<sup>ème</sup> Ecole européenne à Bruxelles pour 2019-2020. D'ici la mise à disposition de cette nouvelle école, le site de Berkendael sera maintenu en activité pour les prochaines années scolaires. Le Ministre chargé de la Régie des Bâtiments a reçu la mission de demander à celle-ci de réaliser une étude de faisabilité de la mise à disposition d'une capacité complémentaire de 2500 places pour les Ecoles européennes de Bruxelles. Différents scénarios seront étudiés et cette étude de faisabilité devra être présentée lors d'un prochain Conseil des Ministres.

L'effectif total des quatre Ecoles européennes de Bruxelles atteint, *au 15 octobre 2015*, **11 879 élèves** dans 17 sections linguistiques. Le graphique ci-dessous présente, en valeur absolue et en pourcentage, la répartition d'ensemble de ces élèves entre les diverses sections linguistiques.



\* BG: jusqu'en P4; CS: jusqu'en S5; LT: jusqu'en S1; RO: jusqu'en P3

## Bruxelles I

### SITE D'UCCLE :

Le bâtiment Fabiola est fermé depuis le début de l'année scolaire 2012-2013. Les travaux de rénovation devaient commencer le 18 janvier 2016 et devraient être terminés le 6 juillet 2016. Si ces délais sont respectés, le bâtiment Fabiola est prêt pour être utilisé en septembre 2016. La direction de l'école exprime tout de même ses inquiétudes vis-à-vis de ce dossier concernant la date de fin des travaux et le contenu du cahier des charges. Jusqu'à présent (5 février 2016), seule l'installation du chantier a été réalisée. Par ailleurs, il est important de signaler que le contenu du cahier des charges publié par la Régie des bâtiments n'a pas suivi toutes les recommandations faites par l'école.

Depuis juin 2015, l'école est privée de la distribution du gaz suite à une fuite dans les conduites. Cela implique que l'école ne dispose plus de piscine, que les laboratoires scientifiques ne sont plus utilisables, que la cantine est limitée dans la préparation des repas et qu'il a fallu installer des chaudières temporaires pour chauffer les bâtiments. Non seulement, cela a créé des désagréments, mais aussi un coût supplémentaire suite à la location de chaudières et aux achats de mazout (prix et consommation plus élevés que la normale). Jusqu'à présent, l'école n'a pas été informée par la Régie de l'état de ce dossier malgré plusieurs demandes de l'école.

Plusieurs bâtiments sur le site ont des problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau. Des petits travaux ont été effectués sur le toit du bâtiment Van Houtte mais les problèmes demeurent. Lorsqu'il pleut abondamment, il y a des infiltrations d'eau dans les bâtiments Van Houtte et Michelangelo. Suite à ces infiltrations, le parquet des salles de sport au Van Houtte et les tapis au

sol du bâtiment Michelangelo sont abîmés, entraînant des coûts de réparation. Dans d'autres bâtiments, il y a des problèmes d'humidité qui ont déjà été signalés à plusieurs reprises. L'école a même demandé à une firme spécialisée dans ce domaine de faire une étude. Dans le rapport établi suite à cette étude, figurent les réparations à réaliser et leur coût. Le rapport a été transmis à la Régie, mais aucune suite n'a été donnée par cette dernière.

Les autres bâtiments sur le site sont également vétustes et des travaux de réparation ou le remplacement et l'installation de nouveaux équipements s'avèrent nécessaires.

Par ailleurs, l'école devait s'assurer que tous les travaux requis seraient terminés le 15 mars 2015 (cette date a été prolongée plusieurs fois à la demande de la Régie), afin d'obtenir le permis d'environnement. Il reste toujours des travaux qui doivent encore être réalisés par la Régie. Ce dossier est sous la responsabilité du *Service Bruxelles* de la Régie.

De surcroît, l'école doit préparer une attestation, à fournir avant août 2018, du plan d'action qu'elle compte mettre en place pour réduire sa consommation d'énergie, ce qui nécessitera certains travaux de rénovation supplémentaires. La Régie a reçu une copie du rapport d'audit énergétique avec une liste de travaux à exécuter.

La transformation de la cantine en self-service a été réalisée et entièrement financée par l'APEEE. Malheureusement, à cause de la non distribution de gaz, le service offert est loin du niveau annoncé par les parents au moment des inscriptions. Cela a donné lieu à un nombre important de plaintes et représente une source de stress également pour le personnel.

## **SITE DE BERKENDAEL :**

Le site de Berkendael qui assure l'hébergement des élèves du maternel et de la première primaire depuis septembre 2012, restera sous le contrôle de la directrice de Bruxelles I à partir de septembre 2016. En principe, 9 classes de maternelle et P1-P2 de trois sections linguistiques seront ouvertes à la prochaine rentrée.

Les travaux qui restent à accomplir sont les suivants :

- Réparer l'éclairage extérieur,
- Améliorer le drainage sur l'aire de jeux,
- Transformer les chaudières à mazout en chaudières à gaz

## **Bruxelles II**

### **Travaux effectués sur le site de Bruxelles II - 2015**

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| ▪ Enlèvement des anciens préfabriqués                               | Régie des bâtiments      |
| ▪ Remplacement du revêtement du terrain de sport                    | EEB2/Régie des bâtiments |
| ▪ Installation de panneaux acoustiques dans la cantine              | APEEE                    |
| ▪ Renouvellement des tuyaux de gaz dans la cantine                  | EEB2                     |
| ▪ Installation de caméras supplémentaires dans le bâtiment primaire | EEB2                     |
| ▪ Installation hydrant incendie (borne d'accès au réseau)           | Régie des bâtiments      |
| ▪ Mise en place d'un éclairage des loges de sécurité                | EEB2                     |
| ▪ Création d'une salle d'études pour les niveaux S1 à S5            | EEB2                     |

- Renouvellement progressif du câblage ICT EEB2
- Peintures de plusieurs parties du bâtiment primaire EEB2
- Placement d'une loge temporaire dans la pente de l'entrée voitures EEB2
- Suivi audit sécurité EEB2
- Réorganisation - déménagement/peintures des bureaux de l'Administration EEB2
- Entretien du site naturel/gestion des déchets organiques EEB2
- Réaménagement du bureau des conseillers S3-S4 EEB2

### Travaux à venir

- Sécurité – Infrastructure EEB2/Régie des bâtiments
- Installation de nouveaux préfabriqués OIB
- Coupole ? – Bâtiment primaire Régie des bâtiments

### **Bruxelles III**

L'Ecole européenne de Bruxelles III souffre du manque de disponibilité de la Régie des Bâtiments. En effet, de nombreux travaux qui auraient dû être réalisés au cours de l'année scolaire 2014/2015 sont toujours en attente :

- ⇒ Filtre à l'arrivée d'eau
- ⇒ Effondrement de nombreux klinkers, principalement sur le parking des bus qui sert aussi de cour de récréation pour l'école primaire
- ⇒ Descellement des pierres de l'escalier de la cour primaire
- ⇒ Réparation du revêtement de sol des jeux de l'école primaire
- ⇒ Remplacement de centaines de m<sup>2</sup> de carrelages dans divers lieux de l'école
- ⇒ Aménagement d'un nouveau parking pour vélos ; aménagement qui s'avère indispensable au vu du nombre croissant d'élèves et d'enseignants qui se déplacent en vélo et qui ne trouvent pas, sur le site de l'école, un lieu approprié pour poser leur vélo.
- ⇒ Aménagement d'une rampe d'accès au sous-sol du bâtiment HIJ (C secondaire)

Les travaux et aménagements demandés à la Régie ne sont pas des demandes excentriques ni du luxe, mais bien des travaux nécessaires pour assurer la sécurité et le maintien de conditions de travail correctes pour tous.

L'Ecole constate que les réunions qu'elle a pu obtenir avec la Régie des bâtiments sont généralement constructives. Malheureusement les moyens sont limités et les autorités belges semblent éprouver des difficultés à honorer toutes les demandes.

## **Bruxelles IV**

L'école a 300 élèves de plus et 1 niveau supplémentaire, la 6<sup>ème</sup> secondaire. L'école est presque complète.

Plusieurs problèmes subsistent dans les bâtiments du site, la réception définitive n'a pas encore pu avoir lieu. La levée des remarques est encore en cours. L'école rencontre principalement des problèmes d'humidité, d'infiltration d'eau dans tous les bâtiments, de dysfonctionnement de détecteurs de mouvement et des problèmes liés aux portes. La cogénération est en panne depuis 10 mois, elle est sous garantie mais suite à des problèmes de réception, personne n'intervient. Un revêtement des zones inondées dans les maternelles nous a été promis par la régie, car l'espace disponible est trop petit par rapport au nombre d'enfants. Nous espérons également avoir bientôt un accès direct à l'école maternelle. L'entrée des bus pour accéder au parking est aussi trop étroite et nous avons demandé à la Régie de l'élargir. Les ouvriers de l'école procèdent aux réparations urgentes lorsque la garantie le permet. Les progrès sont lents mais on espère qu'ils seront résolus pour la plupart lors des vacances d'été de 2016.

Suite au niveau d'alerte élevé, la sécurité a été renforcée sur le site et l'école a mis en place un système d'ouverture de la barrière et des portes du parking sur présentation du badge professionnel afin de répondre à une recommandation de la DG sécurité de la Commission. Les parents n'ont plus accès au site donc plusieurs procédures d'accès à l'école ont été modifiées. Des caméras de surveillance sont placées aux grilles de l'école. Des stores intérieurs ont été placés le long des vitres donnant dans les couloirs afin d'obturer la vue de l'extérieur sur les classes. D'autres travaux liés à la sécurité seront réalisés dans le courant de l'année 2016.

## **Culham**

Il n'y a pas eu de travaux importants au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Divers travaux de maintenance ont été effectués en 2015, dont l'enlèvement de l'amiante présent dans un sous-sol, l'installation de cache-radiateurs dans sept classes, l'installation d'une nouvelle clôture autour du réservoir de gaz, et la réparation de la passerelle menant au terrain de sport. En outre, quatre grandes cheminées ont été démontées en raison de défauts structurels et seront reconstruites au cours de l'été 2016.

Un programme de maintenance planifié continuera d'être mis en œuvre dans la phase de fermeture progressive de l'école, jusqu'à la date de fermeture définitive fixée au 31 août 2017.

L'École européenne et la Europa School UK, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, se partagent les locaux. L'installation de caméras de surveillance dans deux des principales entrées de l'école a amélioré la sécurité sur le site.

De nouvelles mesures relatives à la sécurité et à la sûreté impliquent un contrôle plus strict des visiteurs et l'introduction d'une politique « Lock Down ». L'école espère disposer de fonds pour placer des vigiles sur le site en 2016.

## **Francfort**

Les effectifs de l'École de Francfort poursuivent leur croissance, et l'année scolaire 2015-2016 a commencé sans heurts, avec une population de 1453 élèves. Les effectifs augmenteront dans les années à venir en raison de l'engagement de personnel supplémentaire par la Banque centrale européenne et le mécanisme de surveillance unique à Francfort.

Depuis 2013, deux années complètes de l'école primaire sont installées dans des classes préfabriquées, dont l'utilisation n'est pas garantie au-delà de 2018. Le bâtiment modulaire (financé par la BCE et partagé avec la garderie) a ouvert ses portes en avril 2015 et accueille toute l'école maternelle, et depuis septembre 2015 également toutes les classes de 1<sup>re</sup> primaire.

La direction de l'école se montre optimiste. Elle pense que l'EE de Francfort s'installera dans un nouveau bâtiment et de nouveaux locaux d'ici 2022-2023. Le ministère à Berlin a approuvé une population scolaire de 2244 élèves pour la nouvelle école en 2025. Ce calcul repose sur le nombre



supposé de futurs membres du personnel de la BCE, du mécanisme de surveillance unique et des partenaires de Catégorie II de l'école, ainsi que sur les enfants du personnel.

Tandis que des négociations au sujet de la nouvelle école sont en cours avec le ministère de l'Éducation (BMBF – Bundesministerium für Bildung und Forschung), la direction de l'école et le LBIH (Landesbetrieb Bau und Immobilien Hessen) coopèrent pour planifier des solutions provisoires afin de couvrir la période précédant l'accueil des nouveaux élèves dans la nouvelle école.

## **Karlsruhe**

Beaucoup d'investissements ont été à nouveau réalisés dans la réhabilitation et l'amélioration des infrastructures. Au sein de l'établissement d'enseignement primaire, un toit neuf recouvre désormais le bâtiment B et un détecteur de fumée a été installé dans le bâtiment A ; ces deux travaux ont été financés par la ville de Karlsruhe. Une porte d'entrée donnant accès au biotope a été réalisée sur le terrain de sport. Des jeux de marelle ont été tracés dans la cour située devant le bâtiment B. Dans la cour du jardin d'enfants, tous les jeux en bois ont été repeints.

Au sein de l'établissement d'enseignement secondaire, deux salles dédiées aux sciences naturelles ont été entièrement réhabilitées et les rampes d'escaliers ont été repeintes. De nouvelles salles de classe ont été dotées de Smartboards (tableaux informatisés). Le terrain de sport en goudron a été rénové et déplacé vers le nord.

Sur l'ensemble du campus, une connexion Wifi sécurisée est désormais disponible. En ce qui concerne l'administration, le bureau prévu pour le nouveau directeur a été entièrement réhabilité et la cloison armoire dans la salle de conférence a été transformée. Un nouvel éclairage de scène a été installé dans l'amphithéâtre.

## **Luxembourg**

### **a) Luxembourg I**

Le bâtiment L (18 salles de classe) qui avait été installé avant la séparation Lux I- Lux II est en cours de démontage. Les autorités locales ont annoncé que ces opérations seront terminées pour la fin de cette année scolaire. Viendra dans un deuxième temps, l'installation d'une aire de jeux extérieure en lieu et place de ce bâtiment.

En plus du manque de jeux/infrastructures extérieurs pour nos élèves du secondaire et du primaire, l'augmentation démographique de notre population scolaire ainsi que les perspectives pour les années à venir nous laissent penser que notre site sera prochainement sujet à des problèmes liés au manque de place. Les nombreuses sollicitations (afin d'occuper nos locaux) d'institutions « non-école européenne » (tels que : institut national des langues, école privée, CPE, etc.) nous laissent penser qu'il s'agit d'un problème général au Luxembourg. Ce qui nous amène à croire que les institutions publiques luxembourgeoises pourraient avoir du mal à donner une suite favorable et rapide à une éventuelle demande d'augmentation des capacités d'accueil de notre établissement. Cette augmentation de fréquentation pose aussi problème aux alentours de notre établissement ; lors de la venue et du départ des élèves, la situation engendrée par l'afflux massif de personnes/véhicules au même moment est extrêmement problématique et potentiellement dangereuse.

Etant donné la vétusté toujours croissante de nos installations, il est fort probable que les coûts liés à l'entretien et aux réparations connaissent une forte hausse dans les années à venir, et ce, tout particulièrement en ce qui concerne la cuisine de notre cantine.

Voici un listing de quelques travaux qui ont pu être réalisés dernièrement :

- Aménagement du hall du primaire qui pourrait servir de salle de spectacle ou salle de conférence (installation beamer, sono, installation de nouveau mobilier et panneau d'affichage).
- Une partie des rideaux (50%) ainsi que le système de motorisation de notre salle des fêtes ont été changés.
- Un nouveau système de sonorisation a été installé à la salle des fêtes.
- Des poteaux ont été installés le long du « kiss & go primaire », empêchant ainsi le stationnement anarchique des véhicules sur la piste cyclable et le trottoir.
- Rénovation de la bibliothèque du secondaire (2<sup>ème</sup> phase terminée)
- La salle de détente des 7èmes a été complètement refaite (nouveau mobilier, nouveau lino et remise en peinture)
- Une partie du mobilier de la cafeteria a été remplacé.
- L'enlèvement du Bloc L a permis de récupérer quelque 300 chaises et tables qui ont été redistribuées dans les autres salles et permettre ainsi de remplacer une partie de l'ancien mobilier du secondaire.
- Du mobilier extérieur a été installé aux abords de la cantine secondaire de sorte à permettre aux élèves qui le désirent de manger à l'extérieur.
- Nos automates PRV<sup>1</sup> permettant la gestion du chauffage, de l'éclairage et des ventilations sont en cours de remplacement (complexe sportif et cantine déjà effectués).
- Un nouveau lave-plateau a été mis en fonction à la cantine.

L'école de Luxembourg I étudie actuellement les possibilités d'une collaboration financière interinstitutionnelle en vue de financer des projets visant à l'amélioration de l'infrastructure extérieure de loisir.

## **b) Luxembourg II**

Située depuis septembre 2012 à 7 kilomètres à l'ouest du centre-ville de Luxembourg, l'école européenne de Luxembourg II jouit d'un emplacement privilégié sur le flanc d'une colline. Le site global occupe 15 hectares et offre la possibilité de rassembler sur le même campus les bâtiments offrant l'accueil aux enfants de 3 mois à 18 ans. En effet, le Centre Polyvalent pour l'Enfance fait partie de l'ensemble de bâtiments réunis autour d'une spacieuse cour intérieure. Il s'agit en tout de plus de 86.000 mètres carrés construits pour scolariser plus de 3.000 élèves et accueillir 105 enfants de crèche et 250 enfants en garderie préscolaire, sans compter les capacités d'accueil pour les enfants du centre d'études.

La qualité des bâtiments force l'admiration tant au niveau du concept général à la fois moderne et écologique qu'au niveau de la richesse des équipements dédiés à l'apprentissage et au bien-être des élèves. Un bâtiment sportif de 13.000 mètres carrés accueille 5 halls sportifs, 4 salles de gymnastique et deux bassins de natation (8 x 15 mètres, 15 x 25 mètres).

Travaux réalisés en 2015 :

- Sécurisation de la route d'accès (passages piétons), les discussions sont toujours en cours pour améliorer l'accessibilité du campus aux moyens de transport public (voie réservée pour les bus).
- Remplacement du sable dans l'espace de jeux de la maternelle.

---

<sup>1</sup> Automates PRV : modèle de Siemens qui gère tout l'aspect technique, éclairage, chauffage, ventilation etc.

Travaux décidés en 2015 et en cours de réalisation :

- Sélection des lauréats du concours d'idées pour l'aménagement artistique du campus de l'école :
  - Paul Kirps réalisera une œuvre picturale monumentale à l'intérieur du hall d'accueil de l'école.
  - Marine Feipel et Jean Bechameil réaliseront des structures extérieures sur le campus de l'école.
- Grâce au soutien financier du Comité des Actions Sociales des institutions européennes au Luxembourg, l'école a pu initier en 2015 une série d'améliorations de ses infrastructures :
  - Réalisation d'un mur d'escalade de 25 mètres sur 9,3 mètres.
  - Réalisation de nouveaux jeux pour les cours de récréation maternelle et primaire.
  - Réalisation de parcours d'initiation à la sécurité routière pour les élèves de maternelle et primaire.

### **Mol**

- L'abattage des arbres trop vieux et présentant des risques pour la sécurité de tous est maintenant terminé. Beaucoup ont déjà été remplacés par des arbres nouveaux définitifs dont la livraison était prévue en 2016.
- L'École a finalisé le plan de prévention et de sécurité exigé par le droit belge du travail pour le bien-être du personnel. Ce plan a été publié et présenté à l'ensemble du personnel et il a été approuvé par le service externe de la prévention et de la protection sur le lieu de travail (IDEWE – Service externe pour la prévention et la protection au travail).
- L'EE Mol s'est conformée aux obligations légales en mettant à disposition sur le campus le nombre approprié de défibrillateurs automatiques externes (DAE) pour l'utilisation desquels l'ensemble du personnel recevra une formation en avril 2016. La Direction a également prévu une formation aux premiers secours qui sera assurée en néerlandais et en anglais, par la Croix-Rouge et à laquelle tous les collaborateurs intéressés pourront participer. Cette formation se poursuivra en 2016, la Direction s'engageant à organiser les stages de la remise à niveau obligatoire annuelle pour tous les membres du personnel qui l'auront suivie.
- Dans le prolongement d'un audit de la sécurité contre l'incendie, le projet de mettre à niveau toutes les installations aux fins de la conformité avec les nouvelles exigences légales dans ce domaine est déjà en cours (KB 28.03.2014). La fin du projet est prévue mi-2016.
- Les terrains de jeux ont été complètement rénovés, y compris les systèmes de drainage et les pelouses. La sécurité liée à tous les équipements de jeu pour le primaire a été contrôlée et des équipements ont été réparés ou remplacés pour assurer la conformité aux règles existantes dans ce domaine. Les vestiaires de la salle de sport du secondaire ainsi que les sols ont été rénovés en 2015.
- Les laboratoires de sciences seront également modernisés pour répondre aux normes de sécurité en vigueur fin 2014. Ce projet s'est déroulé sur toute l'année 2015 et l'achèvement des travaux est prévu à l'été 2016. Il couvre également la rénovation des cours intérieures de l'école secondaire.
- Durant toute l'année 2015, la *Régie des bâtiments* s'est consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la sécurité sur le campus, ce projet doit s'achever dans l'été 2016. Une nouvelle clôture (d'une hauteur de 2,4 m) correspondant aux recommandations du Service de sécurité de la Commission sera installée. Les portes des

accès réservés aux piétons et aux cyclistes seront manœuvrées à distance et des caméras capteront les passages dans la zone à proximité des portes. Un nouveau système intelligent de fermeture a été décidé et un appel d'offres sera lancé par la *Régie des bâtiments* pour une installation en mai 2016.

- Le remplacement des protections en béton au bord des toits de tous les bâtiments, en tant que mesure de sécurité et de sûreté relevant de la maintenance globale des bâtiments, a été entrepris en 2015. Ce projet doit s'achever en 2017.
- Concernant le déplacement des salles de classe du maternel vers le bâtiment du primaire, des progrès importants ont été réalisés courant 2015, il est prévu également que le bâtiment du maternel soit complètement rénové. Ce projet a été décalé dans le planning et les travaux commenceront à l'été 2016.

## **Munich**

Afin d'accueillir une population scolaire en constante augmentation, un nouveau module préfabriqué baptisé « conteneur violet » a été installé et rendu opérationnel pour l'année scolaire 2014-2015. Néanmoins, en raison de problèmes relatifs à la qualité de l'air (une augmentation constante des valeurs standard observées pour les composés organiques volatils [COV]), la direction de l'école a finalement décidé d'évacuer et de fermer le Pavillon violet à compter de novembre 2015. L'installation d'appareils de ventilation automatique, qui favorisent en permanence le renouvellement de l'air ambiant, est en cours. Même en supposant que ces mesures apportent les résultats escomptés, il n'est pas prévu de rouvrir le Pavillon violet avant septembre 2016.

Pour des raisons d'hygiène et de santé, le revêtement de sol de la cuisine, en ce compris la zone où déjeunent les élèves, doit être remplacé à cause de dégâts des eaux. Ces travaux doivent commencer au plus tard au cours de l'été 2016. Par conséquent, toute la zone des cuisines doit être fermée entièrement pour des travaux de rénovation qui dureront près d'un an. Des discussions sont encore en cours afin de trouver la meilleure solution quant à une cantine provisoire qui servira des repas chauds à tous les élèves. Il est à craindre que, quelle que soit la solution adoptée, il s'agisse d'un pis-aller qui aura un impact négatif sur la structure pédagogique et organisationnelle de l'EE de Munich.

Un autre projet en cours est la construction d'un bâtiment scolaire séparé (« une annexe ») pouvant accueillir 1500 élèves du primaire, situé à environ cinq kilomètres des bâtiments existants. La fin des travaux est prévue pour avril 2019. Ce n'est donc qu'au cours de l'année scolaire 2019-2020 que la situation tendue sur le plan des locaux s'améliorera de manière significative.

## Varèse

À partir de la fin janvier (ou du début février), le Directeur rencontre les experts pour analyser les propositions, les avant-projets, les coûts, les bénéfices, etc. afin de passer commande avant les vacances d'été, période durant laquelle l'entretien des bâtiments a lieu<sup>1</sup>.

Bien que cette approche garantisse une certaine flexibilité, elle nécessite aussi de la part de la direction et de l'administration de l'école la prise d'importantes responsabilités en matière de planification, d'appels d'offres, de lancement et de suivi de projets (ces tâches relatives aux travaux publics nécessitent énormément de temps et d'énergie, en sus des pratiques habituelles de l'administration d'une école).

Étant donné que :

- les locaux d'Éducation artistique du cycle secondaire se trouvaient au sous-sol (et donc se contentaient d'un éclairage artificiel) ;
- les cours de sport et l'enseignement de la langue maternelle (aux élèves SWALS) au cycle secondaire connaissaient des problèmes de place ;
- après avoir consulté les experts (diverses réunions avec la société d'ingénierie), il est apparu clairement que tout projet d'agrandissement des salles de gymnastique serait trop coûteux ;

au début de l'exercice 2015, le Directeur a décidé de créer 4 nouveaux locaux d'Éducation artistique sur le toit du bâtiment du cycle secondaire afin de :

- ✓ enfin donner la possibilité d'enseigner l'Éducation artistique en disposant d'une lumière naturelle ;
- ✓ installer les locaux d'informatique au sous-sol ;
- ✓ disposer de ce fait de classes supplémentaires dans le bâtiment du cycle secondaire pour l'enseignement de la langue maternelle (élèves SWALS).

Ces 4 nouveaux locaux d'Éducation artistique font donc partie d'un plus vaste projet.

Le Directeur a décidé d'utiliser à cet effet la contribution apportée par la loi financière italienne pour les années 2015 et 2016 (et d'autres crédits provenant du budget de l'école et destinés à l'entretien des bâtiments).

---

<sup>1</sup> L'École européenne de Varèse gère de manière autonome la contribution du gouvernement italien mise à disposition chaque année par le budget de la République italienne. En tant qu'ordonnateur, le Directeur doit décider de la façon de gérer cet argent afin d'assurer aux élèves un cadre sûr dans lequel étudier. Le Directeur de l'école bénéficie des conseils d'une société d'ingénierie afin de s'assurer que ses décisions respectent bien la législation locale.

## **IV. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES**

### **1. Financement du système : partage des coûts des personnels détachés entre les États membres (Cost sharing)**

Le Conseil supérieur a approuvé la procédure relative au partage des coûts par voie de la procédure écrite lancée le 3 juin 2014.

Le modèle convenu de calcul de la cible du partage des coûts se base sur quatre éléments essentiels :

1. la population scolaire par nationalité ;
2. le nombre de membres du personnel détachés par nationalité ;
3. la structure du système, du point de vue des sections linguistiques ;
4. le coût annuel moyen de la rémunération nationale du personnel détaché de chaque État membre de l'UE.

La population scolaire est enregistrée le 15 octobre de chaque année. Tous les élèves ressortissants de l'UE, et uniquement ceux-là, sont pris en compte, à l'exception des élèves de l'École européenne de Munich. Les élèves qui ont une double nationalité, voire davantage de nationalités, interviennent dans le calcul proportionnellement à leur nationalité (double nationalité :  $0,5 + 0,5$  ; triple nationalité :  $0,33 + 0,33 + 0,33$ ).

Les élèves qui ont une double nationalité, voire davantage de nationalités, interviennent dans le calcul proportionnellement à leur nationalité (double nationalité :  $0,5 + 0,5$  ; triple nationalité :  $0,33 + 0,33 + 0,33$ ). Les membres du personnel détaché de l'École européenne de Munich sont exclus de la mise en œuvre du modèle structurel de partage de la charge financière en raison du régime spécial de cette École, prévu par l'Accord signé en 1977, selon lequel celle-ci rembourse les traitements nationaux du personnel détaché aux États membres qui le détachent.

Le coefficient des sections linguistiques se base sur le fait que certains États membres comptent une section linguistique dans toutes ou presque toutes les Écoles, tandis que d'autres États membres ne comptent pas de section linguistique, ou seulement quelques-unes. Deux coefficients correcteurs ont été introduits sur la base de cette classification. Voici les coefficients des différentes sections linguistiques :

- 0,8 pour les États membres sans section linguistique ou comptant quelques sections linguistiques
- 1,0 pour les États membres qui ont une section linguistique dans toutes les Écoles ou dans la plupart des Écoles

Le coût annuel moyen de la rémunération nationale du personnel détaché de chaque État membre de l'UE est basé sur la moyenne du total des coûts annuels de la rémunération du personnel détaché de chaque État membre. Le coût total de la rémunération est divisé par le nombre moyen de postes détachés au cours de l'exercice concerné. Le coût global de la rémunération du personnel détaché sera pris en compte lors de la détermination de la rémunération annuelle moyenne pour chaque État membre. Les rémunérations nationales des enseignants provenant de BG, CZ, EE, HR, CY, LV, LT, HU, MT, PL, RO, SI et SK sont tirées du document Faits et chiffres d'Eurydice.

Les États membres disposent de cinq ans pour atteindre leur cible (leur « quota »). Un objectif intermédiaire est fixé à 20 % du quota par an, et peut être atteint soit par l'apport d'une contribution financière liée à la rémunération nationale moyenne soit par le détachement d'enseignants supplémentaires.

Chaque État membre doit prendre position quant à la création de nouveaux postes lors de la réunion du Conseil supérieur de décembre.

Si l'État membre préfère détacher des enseignants, il peut le signaler lors de la réunion.

Si au contraire, l'État membre préfère compléter son détachement par une contribution financière, il doit également le signaler lors de la réunion, de sorte que les recettes potentielles puissent être incluses dans la proposition de projet de budget de l'exercice suivant.

Un État membre peut également décider de combiner ces deux mesures.

### Mécanisme de partage de la charge financière

Conformément à la décision adoptée, il conviendra que l'évolution des mesures relatives au partage des coûts fasse l'objet d'un suivi annuel et que le Conseil supérieur réexamine la situation en 2020, ou plus tôt s'il en décide ainsi.

Le processus de partage des coûts a été lancé lors de la réunion du Conseil supérieur de décembre 2014. Tous les États membres ont respecté l'accord sur le partage des coûts, à l'exception de la Croatie, absente. Tous les États membres qui n'avaient pas atteint leur cible ont choisi de détacher davantage d'enseignants.

	POSTES DE DÉTACHÉS PRÉVUS DANS LE CADRE DU PARTAGE DES COÛTS 2016-2017	NOUVEAUX POSTES DE DÉTACHÉS 2016-2017	POSTES CIBLES DANS LE CADRE DU PARTAGE DES COÛTS	DIFFÉRENCE ENTRE LA CIBLE ET LES POSTES POURVUS
AT	0			n. d.
BE	0	2	0	n. d.
BG	2	7	7	5
CY	0	1	0	1
CZ	1	2	2	1
DE	0	11	0	n. d.
DK	0			n. d.
EE	1	1	1	0
EL	1	3	3	2
ES	2	4	4	2
FI	0			n. d.
FR	0	6	0	n. d.
HR	1	1	1	0
HU	2	2	2	0
IE	0	1	1	n. d.
IT	3		1	-2
LT	2	1	1	-1
LU	0	5	0	n. d.
LV	2	2	2	0
MT	0			n. d.
NL	0			n. d.
PL	2	2	2	0
PT	0	1	0	n. d.
RO	4	3	3	-1
SE	0	2	0	n. d.
SI	1	1	1	0
SK	0	1	0	n. d.
UK	0	2	0	n. d.
	24	61	30	

En 2015, la situation est un peu différente. D'après les informations disponibles au 31 mars 2016, la plupart des États membres respectent la décision de partager les coûts. Trois États membres sont en deçà du nombre de postes prévu : l'Italie (2), la Lituanie (1) et la Roumanie (1). Dans le cas des deux derniers pays, cela peut s'expliquer par l'augmentation rapide et imprévue des effectifs roumains (31 %) et lituaniens (14 %) au sein du système.

### Évolution de la population scolaire dans les Écoles européennes par État membre, sans la population de Munich

Nationalités / États membres	Élèves inscrits ressortissants de l'UE en	Élèves inscrits ressortissants de l'UE en	Différence	%
	2014-2015*	2015-2016*		
AT	297	318,83	21,83	7 %
BE	2.269	2.568,42	299,42	13 %
BG	308	370,83	62,83	20 %
CY	33	39,5	6,5	20 %
CZ	308	390,83	82,83	27 %
DE	2.689	2.596,17	-92,83	-3 %
DK	559	522,83	-36,17	-6 %
EE	225	232,5	7,5	3 %
EL	805	869,17	64,17	8 %
ES	1.978	2.024,33	46,33	2 %
FI	593	559	-34	-6 %
FR	2.747	2.802,25	55,25	2 %
HR	48	100,83	52,83	110 %
HU	357	454,08	97,08	27 %
IE	428	421,67	-6,33	-1 %
IT	2.218	2.334,24	116,24	5 %
LT	321	364,83	43,83	14 %
LU	204	216,33	12,33	6 %
LV	217	247,33	30,33	14 %
MT	73	74,5	1,5	2 %
NL	909	878	-31	-3 %
PL	532	693,67	161,67	30 %
PT	582	635	53	9 %
RO	293	385	92	31 %
SE	552	595,25	43,25	8 %
SI	126	187,83	61,83	49 %
SK	227	283,67	56,67	25 %
UK	1.416	1.265,83	-150,17	-11 %
TOTAL	21.314	22.432,72	1118,72	5 %



**ÉLÈVES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES/ENSEIGNANTS DÉTACHÉS PAR ÉTAT MEMBRE DANS TOUTES LES ÉCOLES SAUF MUNICH, AUTOMNE 2015**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Nationalités / États membres	Élèves ressortissants de l'UE inscrits au 15.10.2015	%	Personnel détaché en poste par État membre en octobre 2015	% Personnel provenant d'un État membre	Part de personnel requise en fonction des élèves	Coefficient de la section linguistique	Niveau cible	Différence	Salaire moyen national	Contribution calculée	Contribution prévue en 2016 (25 %)	OU contribution prévue en postes détachés en 2016
AT	318,83	1,42	20	1,52	18,69	1,00	18,69	1,30	40.284 €	0 €	0 €	0
BE	2.568,42	11,45	190	14,45	150,56	1,00	150,56	39,40	51.683 €	0 €	0 €	0
BG	370,83	1,65	8	0,61	21,74	0,80	17,39	-9,40	4.436 €	41.698 €	8.872 €	2
CY	39,50	0,18	0	0,00	2,32	0,80	1,85	-1,90	42.323 €	80.414 €	0 €	0
CZ	390,83	1,74	16	1,22	22,91	0,80	18,33	-2,30	13.135 €	30.211 €	13.135 €	1
DE	2.596,17	11,57	201	15,29	152,19	1,00	152,19	48,80	53.860 €	0 €	0 €	0
DK	522,83	2,33	30	2,28	30,65	0,80	24,52	5,50	53.730 €	0 €	0 €	0
EE	232,50	1,04	7	0,53	13,63	0,80	10,90	-3,90	9.293 €	36.243 €	9.293 €	1
EL	869,17	3,87	38	2,89	50,95	0,80	40,76	-2,80	19.713 €	55.196 €	19.713 €	1
ES	2.024,33	9,02	87	6,62	118,67	0,80	94,93	-7,90	28.334 €	223.839 €	56.668 €	2
FI	559,00	2,49	30	2,28	32,77	0,80	26,21	3,80	37.702 €	0 €	0 €	0
FR	2.802,25	12,49	188	14,30	164,27	1,00	164,27	23,70	31.085 €	0 €	0 €	0
HR	100,83	0,45	0	0,00	5,91	0,80	4,73	-4,70	11.400 €	53.580 €	11.400 €	1
HU	454,08	2,02	15	1,14	26,62	0,80	21,29	-6,30	6.638 €	41.819 €	13.276 €	2
IE	421,67	1,88	58	4,41	24,72	1,00	24,72	33,30	48.489 €	0 €	0 €	0
IT	2.334,24	10,41	98	7,45	136,83	0,80	109,47	-11,50	28.215 €	324.473 €	84.645 €	3
LT	364,83	1,63	10	0,76	21,39	0,80	17,11	-7,10	5.223 €	37.083 €	10.446 €	2
LU	216,33	0,96	14	1,06	12,68	1,00	12,68	1,30	91.629 €	0 €	0 €	0
LV	247,33	1,10	3	0,23	14,50	0,80	11,60	-8,60	3.893 €	33.480 €	7.786 €	2
MT	74,50	0,33	5	0,38	4,37	1,00	4,37	0,60	15.332 €	0 €	0 €	0
NL	878,00	3,91	70	5,32	51,47	0,80	41,17	28,80	46.774 €	0 €	0 €	0
PL	693,67	3,09	25	1,90	40,66	0,80	32,53	-7,50	9.300 €	69.750 €	18.600 €	2
PT	635,00	2,83	30	2,28	37,22	0,80	29,78	0,20	24.606 €	0 €	0 €	0
RO	385,00	1,72	4	0,30	22,57	0,80	18,05	-14,10	5.750 €	81.075 €	23.000 €	4
SE	595,25	2,65	33	2,51	34,89	0,80	27,91	5,09	42.804 €	0 €	0 €	0
SI	187,83	0,84	4	0,30	11,01	0,80	8,81	-4,80	21.661 €	103.973 €	21.661 €	1
SK	283,67	1,26	12	0,91	16,63	0,80	13,30	-1,30	7.912 €	10.286 €	0 €	0
UK	1.265,83	5,64	119	9,05	74,20	1,00	74,20	44,80	33.846 €	0 €	0 €	0
TOTAL	22.432,72	100,00	1.315	100,00	1.315,00		1.172,33	142,48		1.223.119 €	298.495 €	24

---

## 2. Ouverture du système

### Les Ecoles agréées

Depuis la fixation et l'adoption des critères de l'enseignement européen par le Conseil supérieur de Mondorf en avril 2005 suite à la résolution du Parlement européen recommandant l'ouverture du Baccalauréat européen à d'autres élèves que ceux des Ecoles européennes, des avancées significatives ont été réalisées.

L'implantation d'agences ou organismes européens dans plusieurs Etats membres a créé la demande d'un enseignement européen pour les enfants des personnels dont le nombre n'était pas suffisant pour ouvrir une école européenne sur le modèle traditionnel.

L'ouverture du système permet l'agrément de l'enseignement européen dispensé dans des écoles nationales, publiques ou privées.

Aux termes d'une convention signée avec le Conseil supérieur, après audit par des inspecteurs des Ecoles européennes, les écoles européennes agréées dispensent un enseignement européen reconnu, ayant en principe vocation de conduire au Baccalauréat européen.

A ce jour, deux Etats membres, l'Allemagne et l'Estonie, ont demandé l'agrément pour des écoles privées : l'école de Bad Vilbel, près de Francfort a ouvert ses portes en septembre 2012 ; l'école de Tallinn, en Estonie, a ouvert ses portes en septembre 2013.

Au total, onze écoles nationales/privées ont été agréées par le Conseil supérieur à ce jour, selon la procédure fixée par ce dernier : à Parme (Italie), Dunshaughlin (Irlande), Heraklion (Crète), Strasbourg (France), Manosque (France), Helsinki (Finlande), La Haye (Pays-Bas), Bad Vilbel (Allemagne), Tallinn (Estonie), la Europa School UK (UK) et l'European School of Copenhagen.

Trois autres sont en cours d'agrément : l'école de Brindisi (Italie) signera une Convention en 2016 ; l'école de Differdange (Luxembourg) présentera un dossier de conformité au Conseil supérieur d'avril 2016 et l'Ecole européenne de Bruxelles-Capitale présentera un dossier d'intérêt général au Conseil supérieur d'avril 2016.

Des fiches signalétiques sur les Ecoles européennes agréées (Réf. 2015-11-D-6-fr-1) sont publiées sur le site web du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes ([www.eurasc.eu](http://www.eurasc.eu)). Les mises à jour de ce document sont annuelles (la dernière mise à jour date du 10 novembre 2015).

### **ECOLES AGREEES :**

1. Scuola per l'Europa di Parma
2. Centre for European Schooling, Dunshaughlin
3. School of European Education, Heraklion
4. European Schooling Helsinki
5. Ecole européenne de Strasbourg
6. Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque
7. Europese School Den Haag Rijnlands Lyceum
8. Europäische Schule RheinMain, Bad Vilbel
9. Tallinn European Schooling
10. Europa School UK
11. European School of Copenhagen

## ECOLE EN COURS D'ACCREDITATION :

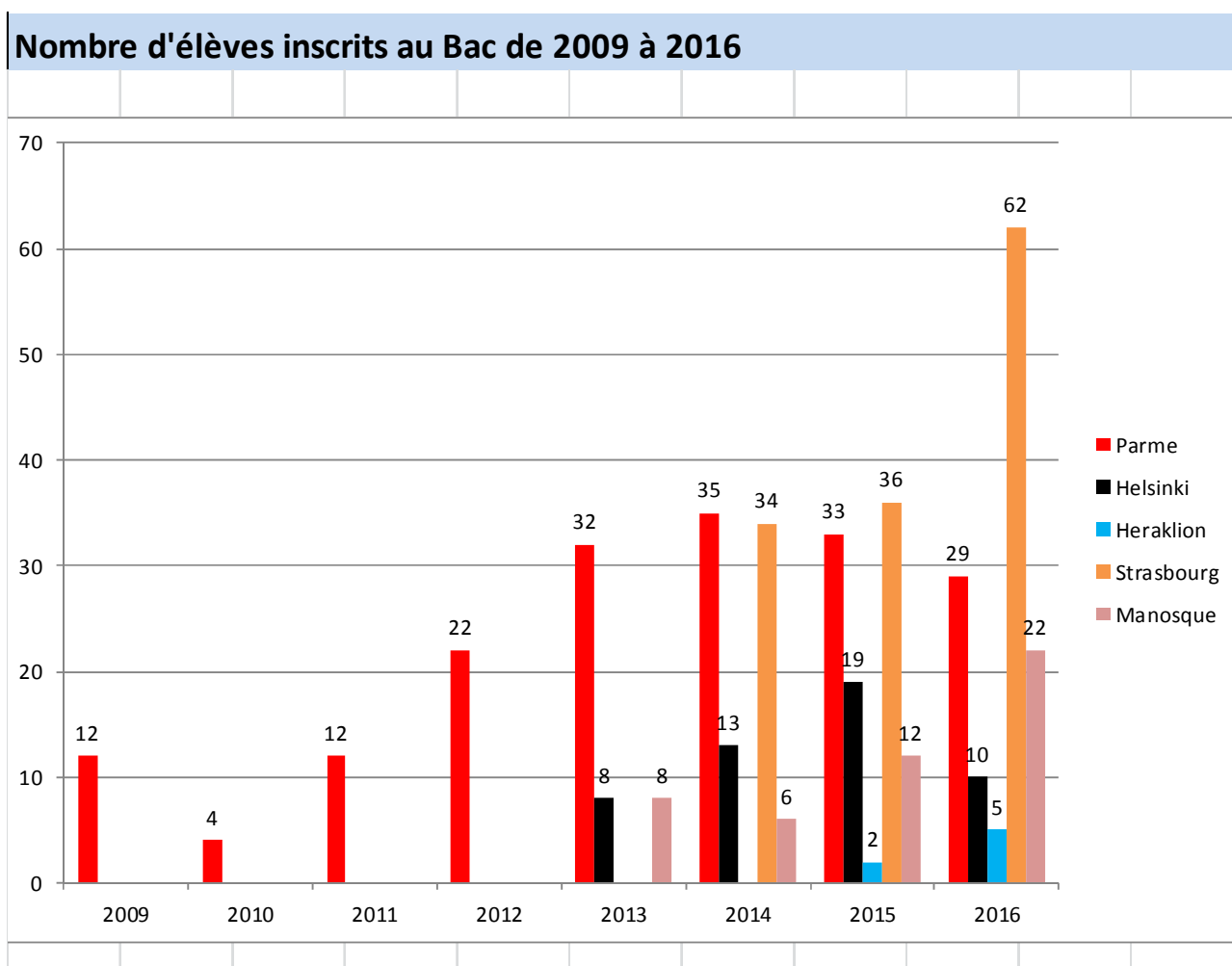
1. Scuola Europea di Brindisi
2. Ecole Internationale de Differdange (Luxembourg)
3. Ecole européenne de Bruxelles-Capitale

### **Le Baccalauréat européen dans les Ecoles agréées**

Le Baccalauréat européen, sous sa forme actuelle, peut être offert dans le cadre d'une école européenne agréée après signature d'une Convention additionnelle à la Convention d'agrément, reconnaissant l'enseignement dispensé en 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années secondaire. Celui-ci doit être conforme en tous points aux programmes des Ecoles européennes de type I. La même procédure d'agrément que pour les années précédentes doit être suivie.

Actuellement, la Scuola per l'Europa de Parme, l'European Schooling Helsinki, la School for European Education à Heraklion, l'Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque et l'Ecole européenne de Strasbourg, ont toutes cinq signé une Convention additionnelle et offrent, à ce titre, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années du secondaire menant au Baccalauréat européen.

Le graphique ci-dessous reprend l'historique des années de Bac de ces Ecoles, ainsi que le nombre d'élèves ayant présenté les épreuves du Bac ou les présentant en 2016.



## V. CONCLUSION

L'année écoulée fut une année de réforme financière et pédagogique. En pratique, cela signifie que les comités préparatoires ainsi que le Conseil supérieur ont été submergés de documents et de dossiers. J'aimerais remercier les présidences tchèque et danoise pour leur engagement et leur soutien extraordinaires !

Des progrès remarquables ont été accomplis dans le domaine informatique grâce au dévouement exemplaire de notre équipe informatique. Son soutien lors de la mise en œuvre du nouvel outil comptable s'est avéré primordial. La mise en route de SAP a nécessité une refonte totale des autres logiciels auxquels SAP est relié.

Nos Inspecteurs ont été particulièrement actifs tout au long de l'année, et les nombreux groupes de travail ont accompli un travail très important et d'une grande ampleur tant au niveau des écoles que de la conception des programmes.

J'aimerais encore souligner l'importance de notre étroite collaboration avec le Service d'audit interne et la Cour des comptes. Grâce à leurs recommandations et à leurs observations, nous avons pu améliorer nos règlements financiers et notre gestion financière. Il me semble que nous avons accompli de grands progrès et que nous avons pris des mesures cruciales pour appliquer leurs recommandations.

Je voudrais remercier toutes les délégations ainsi que les représentants de la Commission européenne et de l'Office européen des brevets pour le soutien qu'ils ont apporté au Secrétariat général au cours de cette année exceptionnelle. Je souhaite également exprimer ma gratitude aux Directeurs, Directeurs adjoints et Économistes pour leur collaboration constructive. Et enfin, et c'est tout aussi important à mes yeux, je tiens à remercier tous les membres du Bureau pour leur précieuse collaboration et pour leur soutien.

L'un des grands défis de l'année 2015 a consisté à trouver une solution aux questions relatives à la « répartition des coûts entre les institutions ». J'ai apprécié notre très bonne collaboration avec la Banque européenne d'investissement et le Mécanisme européen de stabilité. J'ai également rencontré à plusieurs reprises des représentants de l'OHMI et de la Banque centrale européenne, et je suis certain que nous pourrions trouver une solution favorable à tous les acteurs.

La mission de nos Écoles consiste à dispenser un enseignement diversifié de qualité, de la maternelle à l'entrée à l'université, et à donner à nos élèves l'occasion de garder le contact avec leur langue maternelle, tout en les éduquant dans un environnement pluriculturel et multilingue, pour faire d'eux des citoyens européens à l'esprit ouvert. Je suis convaincu que grâce à la réforme pédagogique en cours, à la mise en œuvre du système d'évaluation axé sur les compétences et aux normes pédagogiques et d'apprentissage récemment approuvées, nous allons pouvoir remplir notre mission et atteindre nos objectifs ambitieux.

La famille des Écoles européennes s'agrandit chaque année. En septembre prochain, l'école de Berkendael ouvrira à titre d'annexe de Bruxelles I. En outre, de nombreux États membres sont vraiment intéressés par la possibilité d'offrir un enseignement multilingue et multiculturel. J'ai eu des contacts avec plusieurs ministères de l'Éducation qui ont la ferme intention d'ouvrir une École européenne agréée sur leur territoire dans un proche avenir. Deux écoles agréées très différentes mais au concept intéressant ouvriront leurs portes en septembre à Luxembourg et en région bruxelloise. Ces deux écoles sont encore en cours d'agrément. L'enseignement européen semble avoir de beaux jours devant lui !